

LE PLAN SANTE-SECURITE AU TRAVAIL EN AGRICULTURE 2026-2030



msa.fr

msa
santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Table des matières

Introduction	3
I. Les principes du Plan Santé Sécurité au Travail en agriculture 2026- 2030	6
II. La certification et l'agrément des services SST	7
III. Le Plan Préfigurateur	7
IV. Les orientations transverses du PSST 2026-2030	9
A. Une seule santé	9
1. Stratégie santé MSA : approche « une seule santé » et santé sécurité au travail : des interconnexions.....	9
2. Le PSST s'inscrit dans la dynamique une seule santé.....	10
B. La Prévention Primaire	12
1. Définition : Créer des conditions de réalisation du travail favorables à la santé	12
2. Une approche stratégique, proactive et flexible.....	13
C. La relation de service SST personnalisée	14
1. Définition.....	14
2. La relation de service en SST.....	14
3. Rôle et place de la relation de service en SST dans le PSST.....	15
D. La stratégie d'influence en SST	15
1. Définition de la stratégie d'influence.....	15
2. Pourquoi une stratégie d'influence en SST ?	15
3. La stratégie d'influence en SST.....	16
V. Les deux axes principaux du PSST 2026-2030	17
A. Axe 1 : Accompagner les entreprises pour améliorer les conditions de travail afin de réduire les effets délétères sur la santé des travailleurs	17
B. Axe 2 : Soutenir les transformations et transitions de l'agriculture dans une approche de bien-être au travail	17
VI. Des actions nationales et locales accompagnées par la DNSST.....	17
VII. Les Fiches thématiques des deux Axes thématiques du PSST 2026-2030	19
A. Axe 1 : Accompagner les entreprises pour améliorer les conditions de travail afin de réduire les effets délétères sur la santé des travailleurs	19
Fiche 1.1 Accompagner les entreprises à agir sur les situations de travail par une approche pluridisciplinaire systémique en prévention primaire pour préserver la santé.....	19
Fiche 1.2 Accompagner les entreprises à agir en situations de travail sur la réduction des expositions aux agents chimiques dangereux.....	22
Fiche 1.3 Prévention de la désinsertion professionnelle : renforcer les partenariats et mobiliser les entreprises.....	26
Fiche 1.4 Prévenir les principaux ATGM.....	29
B. Axe 2 : Soutenir les transformations et transitions de l'agriculture dans une approche de bien-être au travail	33
Fiche 2.1 Accompagner les entreprises sur l'usage des nouvelles technologies en intégrant le travail réel....	33
Fiche 2.2 Mutations et transitions : prévenir leurs impacts sur le travail en agriculture.....	36
Fiche 2.3 Le défi de renouvellement des générations et les femmes comme levier à ce défi.....	38

Fiche 2.4 Populations spécifiques sous l'angle de la réalisation de l'activité : l'intégration de l'influence de caractéristiques spécifiques d'une population d'opérateurs sur la réalisation de l'activité.....	41
ANNEXE 1 - GLOSSAIRE DES ACCRONYMES	44
ANNEXE 2 – RESSOURCES DOCUMENTAIRES.....	46

Introduction

Le PSST (Plan Santé Sécurité au Travail) 2026-2030 fixe le cadre stratégique et national de la mission de santé sécurité au travail en MSA (Mutualité Sociale Agricole). Il trouvera toute sa légitimité et sa force dans sa déclinaison locale, qui nécessitera pour les MSA, un investissement exigeant, impliquant l'ensemble des corps de métiers, avec le soutien de leur direction.

Fruit d'une coopération entre la CCMSA et le réseau Santé Sécurité au Travail (SST) des 35 MSA, il tient compte des enseignements de l'évaluation des actions du PSST passé (2021-2025), réalisée auprès des préveneurs de la MSA, des adhérents agricoles bénéficiaires des actions et des élus. Il est le résultat d'une consultation de l'ensemble des acteurs de la santé sécurité au travail de la MSA, dans une logique d'écoute et de prise en compte des préoccupations de terrain. Les professionnels de l'agriculture sont confrontés à de profondes mutations (évolutions démographiques, économiques, environnementales, technologiques et sociétales). Les défis à venir sont nombreux et systémiques : enjeux climatiques, environnementaux, relève des générations, volonté stratégique post-covid de souveraineté alimentaire, agrandissement des exploitations et des entreprises, ... Ils questionnent les conditions de réalisation du travail des métiers de l'agriculture autant au niveau des exploitants que des salariés employés dans les entreprises agricoles. Face à ces transformations, nos assurés doivent faire preuve d'une capacité d'adaptation constante, qui ne sont pas sans conséquences sur leur charge de travail, leur stress et plus globalement leur santé et leur sécurité à court, moyen ou long terme. L'intensification du travail, l'intégration de nouvelles technologies et la gestion des aléas climatiques multiplient les risques, qu'ils soient physiques ou psychosociaux.

Dans un contexte de profondes transformations (évolutions démographiques, économiques, environnementales, technologiques et sociétales), la mission de santé-sécurité au travail de la MSA est un levier essentiel pour garantir des conditions de réalisation du travail durables dans le monde agricole. Il s'agit d'un enjeu majeur tant pour la santé des travailleurs que pour la pérennité des exploitations. La MSA, à travers son réseau SST, joue un rôle clé dans l'accompagnement des exploitants et des salariés agricoles. Elle met en œuvre des dispositifs de prévention adaptés aux spécificités du secteur et promeut une culture de prévention à travers des actions de sensibilisation, de formation, d'intervention et d'accompagnement des employeurs et des travailleurs.

Le PSST 2026-2030 entend renforcer son engagement en faveur d'une approche globale de la prévention des risques professionnels. Ce plan vise à prendre en compte les évolutions du monde agricole et à proposer des réponses adaptées aux nouveaux défis en matière de santé et de sécurité au travail. Il s'agit d'une démarche collective qui implique l'ensemble des acteurs du secteur agricole, afin de garantir des conditions de travail toujours plus sûres et respectueuses de la santé des travailleurs.

Le PSST 2026-2030 s'inscrit dans les orientations du Plan Stratégique 2030. Ce dernier, co-construit avec les élus MSA de l'ensemble des territoires, place en première orientation la nécessité de « Soutenir et défendre les transformations des agricultures dans une approche de bien-être au travail ». Attentif aux besoins de tous les professionnels sur les territoires ruraux dans une relation personnalisée à nos adhérents, la mission de SST s'inscrit ainsi au cœur du dispositif de protection sociale comme un levier de développement de la santé professionnelle de nos adhérents.

Dans une logique inter régime, le PSST 2026-2030 est élaboré en cohérence avec les orientations du Plan Santé Travail 2024 (PST4) et 2025 (PST5). Il s'intègre également dans la stratégie institutionnelle de santé « une seule santé » et sur le volet SST contribue aux travaux de recherche portés par le Conseil Scientifique de la MSA.

Plus que jamais, le PSST s'appuie sur l'efficacité du guichet unique de la MSA, notamment à travers la mobilisation des compétences et des acteurs concernant la prévention de la désinsertion professionnelle et la prévention primaire du mal-être. Ainsi les professionnels de l'action sanitaire et sociale, du contrôle médical et de la santé sécurité au travail sont réunis pour conduire des projets transversaux avec des partenaires hors institution.

Le PSST 2026-2030 sera plus efficace par le développement d'un portage par les élus des MSA (13 760 délégués élus), véritable ADN de l'Institution qu'il nous faudra former et outiller au début de leur nouveau mandat. Grâce à leur mobilisation, ce plan permettra une déclinaison territoriale, porteur des valeurs de la MSA que sont la démocratie, la

solidarité et la responsabilité. En s'appuyant sur cette démocratie participative, la MSA participe à répondre aux attentes de tous les acteurs de l'agriculture sur les territoires ruraux.

Dans une logique de qualité de service et de son amélioration continue, l'ensemble des MSA se sont engagée dès 2024 dans une démarche de certification et d'agrément des services de SST. Le PSST vise à s'articuler avec les exigences de certification liées à l'application du référentiel AFNOR 2218. Enfin, le pilotage national du PSST ambitionne de donner davantage à voir la réalité des interventions et l'efficacité des actions menées par les préventeurs de la MSA par le biais d'une véritable stratégie d'influence en SST.

Pour mener à bien ces travaux sur 5 années, le plan propose un renforcement de l'échange de pratiques, garant d'une coopération optimisée. Il porte également une volonté de professionnalisation, de développement du périmètre de ce qu'il est nécessaire d'investiguer dans les interventions auprès de nos adhérents qui évoluent dans un environnement de plus en plus complexe. Ainsi des compétences en prévention primaire, analyse des situations de travail, intervention systémique outilleront les professionnels de la SST pour une plus grande efficacité auprès des assurés.

En décembre 2025, ce PSST 2026-2030 a été validé par le Conseil d'Administration de la CCMSA, la Direction Générale du Travail, Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

I. Les principes du Plan Santé Sécurité au Travail en agriculture 2026- 2030

Huit principes structurent ce nouveau PSST 2026-2030 :

1 – Un plan participatif et piloté nationalement

Le PSST s'impose aux 35 MSA, aux 3 Caisses d'Assurance Accident Agricole (CAAA), aux 4 Caisses Générales de Sécurité sociale (CGSS) et à la Caisse de Sécurité Sociale (CSS).

Piloté nationalement et s'inscrit dans la COG MSA 2026-2030, il a pour objectifs de développer et de coordonner les forces, les engagements et les compétences de l'ensemble du réseau SST des MSA afin de contribuer, sur l'ensemble du territoire français, à la préservation et au développement de la santé des travailleurs agricoles, qu'ils soient salariés ou non-salariés.

2 – Un plan en continuité avec le plan actuel

Ce nouveau plan permet, en prolongeant les initiatives passées, et les projets engagés dans le PSST 2021-2025 de prendre appui sur les réussites et les actions qui ont fait leur preuve, d'en tirer les bénéfices et en les réajustant si nécessaire.

3 - Un plan qui privilégie des accompagnements en prévention primaire

Le PSST 2026-2030 soutient une logique d'approche par les situations de travail et d'anticipation des situations à risque selon trois axes complémentaires :

- Développer la détection précoce des situations de travail délétères par le croisement des multiples indicateurs de santé (AT, MP, Absentéisme, inaptitude, turnover, ...) dont disposent les équipes SST des MSA,
- Analyser les dimensions organisationnelles, contextuelles, économiques, techniques, managériales, ... impactant les situations de travail afin de dégager les déterminants sur lesquels agir,
- Accompagner les projets de transformations des entreprises et des exploitants dans une démarche participatives de ceux qui réalisent et encadrent le travail.

4 - Un plan qui intègre et accompagne les évolutions du monde agricole et des questions sociétales

Le monde agricole n'a cessé de se transformer. les professionnels de l'agriculture sont attendus sur le volet de la souveraineté alimentaire, la relève des générations (, la transformation des structures agricoles, la préservation des ressources (eau, air, terre, énergies) et de la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique, la production agricole malgré des perturbations climatiques de plus en plus fréquents (inondation, sécheresse, ...), l'intégration de nouvelles technologies, la prise en compte de la demande sociétale face au bien-être animal, un contexte géopolitique complexe et contradictoire..., et tout ceci dans une nécessité de vivabilité autant économique que de préservation de leur santé... Le PSST propose d'accompagner ces transformations dans une approche systémique de compréhension des situations de travail aux prises de ces évolutions dans le but de préserver et développer la santé des professionnels de l'agriculture quelque soient leurs secteurs de production, de service ou de transformation.

5 - Un plan alimenté par les activités de tous les métiers de la SST

Le PSST prévoit des priorités pour l'ensemble des métiers de la SST (médecins du travail, conseillers en prévention des risques professionnels, infirmiers de santé au travail, assistants) et s'appuie sur l'expertise multidisciplinaire des préventeurs des équipes SST afin de soutenir une dynamique collective et proposer à chaque métier de la SST de s'y investir dans une logique d'optimisation et de renforcement de la coopération. En ce sens, les connaissances, l'expérience de chacun et l'implication de tous sont mobilisées dans la durée pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan pendant cinq années, aussi bien au niveau national qu'au niveau de chaque MSA.

Les directeurs et les élus s'engagent et portent le PSST sur leurs territoires

6 - Un plan qui promeut la SST comme levier de performance (sociale, santé, économique) Travaille dans le PSST 2021-2025, l'approche de la SST comme levier de performance des entreprises, a permis de développer de l'ingénierie de prévention et des outils à destination des décideurs, des managers. Les méthodes d'intervention qui lient les sujets de santé professionnelles à la performance globale de l'entreprise (économique, qualité, sens du travail, ...) contribuent à renforcer l'intérêt des chefs d'entreprise pour la prévention car il met en avant le lien intrinsèque entre toutes les dimensions de l'entreprise.

Pour cela, le PSST vise à promouvoir et à soutenir une posture d'écoute des préoccupations et des besoins des dirigeants et de co-construction de réponses adaptées au contexte de chaque entreprise. C'est cette dimension qui est développée dans l'orientation transverse "relation de service personnalisée". Cette posture nécessite le soutien des directeurs, des managers SST et des élus de la MSA.

7 - Un plan source d'innovation dans ses approches et méthodes en matière de SST et prévention

La complexité du monde agricole et la pression des attentes qu'il nourrit constituent de fait un véritable laboratoire d'innovation des dispositifs et des actions à engager pour une prévention économiquement viable, socialement acceptable et écologiquement soutenable.

Les préventeurs du réseau SST créent de nombreuses stratégies, méthodologies et outils d'intervention en prévention adaptés aux publics adhérents, aux filières, aux territoires, aux partenaires et même à la culture locale (ex. Evénements, ingénierie pédagogique, escape Game, outils informatiques, publications, ...). La force du réseau SST MSA réside dans sa capacité à mutualiser les innovations pour en faire bénéficier l'ensemble des préventeurs et à travers lui, un plus grand nombre d'adhérents pour une plus grande efficience de nos actions.

8 – Un plan qui intègre évaluation et valorisation tout au long du PSST

La MSA souhaite poursuivre ses dispositifs d'évaluation et de valorisation, en maintenant les objectifs suivants :

- rendre compte de la réalisation et des résultats des actions menées auprès des tutelles, des élus et des bénéficiaires,
- orienter les choix, les ciblages des risques, des filières et des populations, sur lesquels intervenir prioritairement,
- augmenter l'efficacité de ses actions
- comprendre les processus de réalisation des actions du réseau SST en vue d'améliorer leur efficience,
- faire monter en compétence les équipes SST du réseau et de la DNSST sur l'évaluation.

Ce plan propose également de renforcer la valorisation des actions auprès des bénéficiaires, de leurs représentants de filières, des tutelles, du réseau SST et des partenaires de la MSA.

L'objectif est de montrer, de façon concrète, en quoi les projets mis en place par les préventeurs du réseau MSA font sens pour les bénéficiaires et permettent le changement de pratiques organisationnelles, managériales ou culturelles. Les stratégies de valorisations et d'évaluation permettent de développer la Stratégie d'influence durant la durée de ce PSST 2026-2030.

II. La certification et l'agrément des services SST

Parallèlement aux enjeux liés au PSST et à leur feuille de route 2026-2030, les MSA sont actuellement en route vers la certification qualité (norme AFNORspec 2218) et l'agrément DREETS de leur service de santé sécurité au travail. Afin de répondre aux exigences de la certification et de l'agrément, les MSA doivent notamment définir leur plan local de santé et de sécurité au travail en agriculture, déclinaison du PSST élaboré au niveau national par la CCMSA.

Au fil de la réalisation du PSST local, une projection des travaux pour l'année à venir est attendue et de façon complémentaire, chaque service de santé sécurité au travail devra élaborer un bilan annuel comprenant notamment :

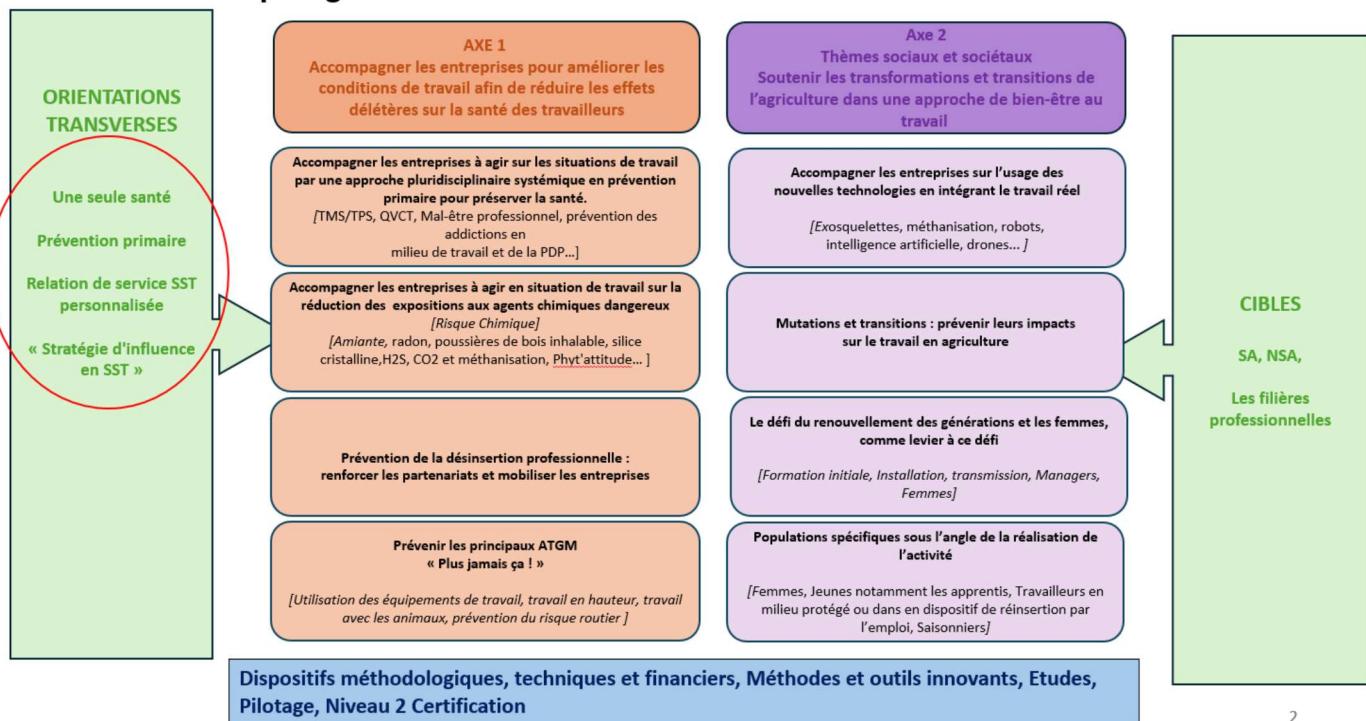
- l'état de réalisation de l'ensemble socle de services de l'année écoulée en s'appuyant sur l'enquête annuelle dématérialisée prévue à l'article D. 717-39-8 du CRPM (questionnaire DGT) ;
- l'état de la réalisation du plan d'activité en milieu de travail du service correspondant au plan local de santé et sécurité au travail.

III. Le Plan Préfigurateur

Pour son PSST, la MSA poursuivra une approche systémique des questions de santé en milieu de travail, privilégiant des accompagnements en prévention primaire en vue de soutenir les exploitants, les salariés, les entreprises des

métiers de l'agriculture dans un contexte de développement, de profonds changements selon le plan préfigurateur suivant :

PSST 2026-2030 préfigurateur



Le PSST 2026-2030 est ainsi composé de :

- quatre orientations transverses qui irriguent toutes les thématiques du plan ;
- deux axes principaux thématiques autour desquels doivent se décliner les actions mises en œuvre par les équipes pluri métiers (médecins du travail, conseillers en prévention, infirmiers de santé au travail, etc...) ayant pour principales cibles les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et les filières professionnelles.

Afin d'accompagner le déploiement des actions par les MSA, la CCMSA renforce son appui au réseau au travers :

- des dispositifs d'accompagnement méthodologique, technique et financier,
- de l'utilisation des méthodes et outils de prévention en SST ;
- de nombreux projets d'études dans lesquels la MSA est engagée (Agrican, Repran, SUMER, appels à projets du conseil scientifique MSA, observatoire Phyt'Attitude...)
- la modernisation des outils de gestion SST MSA
- la mise à disposition d'outils en ligne à destination des bénéficiaires
- la professionnalisation constante des équipes SST (INMA, ASFOSAR)
- la valorisation des actions menées sur les territoires (ssa.msa.fr, l'Action des délégués MSA sur les territoires)
- l'analyse des données statistiques pour renforcer les connaissances de nos publics et territoires (Géo MSA + Statistiques MSA)
- le pilotage national (notamment sur les volets évaluation et la valorisation des actions) du PSST 2026-2030

IV. Les orientations transverses du PSST 2026-2030

Un cadre structurant pour une prévention globale et systémique

Dans un monde agricole en constante évolution, la prévention des risques professionnels doit être abordée de manière décloisonnée. C'est pourquoi le PSST repose sur quatre orientations transverses, qui irriguent toutes les thématiques traitées. Ces orientations constituent un cadre structurant, un fil conducteur indispensable pour garantir une approche cohérente et globale de la prévention.

Ce croisement des approches garantit une réflexion globale et durable, en veillant à ce que les actions de prévention ne soient pas fragmentées mais bien pensées dans une dynamique collective et systémique. Ainsi, chaque action doit non seulement viser à réduire le risque à sa source, mais aussi à offrir un accompagnement personnalisé et dans la durée aux salariés, à leurs employeurs et aux exploitants.

Ainsi, loin d'être une approche théorique, ces orientations transverses sont un levier fondamental pour répondre aux défis complexes du monde agricole et garantir des conditions de réalisation de travail durables et respectueuses de la santé et de la sécurité des travailleurs. Ils constituent le socle méthodologique du PSST 2026-2030 et assurent que la prévention des risques professionnels s'ancre profondément dans la réalité quotidienne des agriculteurs et des salariés, tout en répondant aux impératifs de modernisation et de durabilité du secteur.

Ces quatre orientations transverses qui irriguent les thématiques sont :

- Une seule santé
- La Prévention primaire
- La relation de service SST personnalisée
- La stratégie d'influence en SST



A. Une seule santé

1. Stratégie santé MSA : approche « une seule santé » et santé sécurité au travail : des interconnexions

La MSA en tant qu'organisme de protection sociale porte une stratégie santé qui participe des politiques publiques de santé nationale et locales dont un des enjeux stratégiques est d'améliorer l'espérance de vie en bonne santé par la promotion de la santé et de la prévention tout au long de la vie et dans tous les environnements. La MSA fait de l'approche « **une seule santé** » un principe d'action phare de cette stratégie.

Le concept « une seule santé » se définit comme une **approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes**. Ce concept considère l'importance des liens étroits entre santé humaine, animale et environnementale. Il vise à promouvoir une approche pluridisciplinaire et globale des enjeux sanitaires.

Pour ce faire, la MSA s'appuie sur les originalités de son modèle de guichet unique et de son réseau d'élus, pour construire une approche globale et participative, avec la volonté et la possibilité de travailler en renforçant la transversalité.

Une autre originalité de notre modèle de protection sociale est la présence des services de santé et sécurité au travail, mettant la MSA au cœur de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail, là où les métiers agricoles placent l'homme à l'interface avec les écosystèmes et le monde animal.

Cette approche « une seule santé » doit permettre de mieux coordonner les actions de la MSA. Dans le cadre de la prochaine COG, afin d'en assurer la déclinaison opérationnelle, la MSA prévoit d'accompagner son réseau quant à l'appropriation (mieux la comprendre et la relier aux enjeux, besoins et priorités des populations agricoles et rurales) et à la méthodologie de sa mise en œuvre.

Historiquement, l'approche « une seule santé » n'intègre pas explicitement la prévention des risques professionnels, et, réglementairement, ni le Code du travail ni le Code rural et de la pêche maritime y font référence. Cependant, parce que la santé humaine ne peut s'envisager que dans toutes ses dimensions (y compris celle du travail) l'ensemble des actions de prévention primaire, qui sont un des fondements de la doctrine que nous portons en SST, s'articulent avec la stratégie santé de la MSA.

Cette approche qui pourrait sembler nouvelle était une composante du PSST 2021-2025 dans l'une de ses **orientations majeures d'accompagner les projets liés aux évolutions du monde agricole en tenant compte des évolutions sociétales et environnementales.**

En effet, la prévention des risques professionnels en MSA s'inscrit dans une approche transversale. Au-delà de leurs missions réglementaires visant à préserver la santé des travailleurs et à accompagner les entreprises (employeurs, salariés et leurs représentants) à la prévention des risques professionnels, les services SST des MSA et la DNSST en CCMSA sont aussi engagés dans une approche transversale du type « une seule santé » avec d'autres acteurs. Un exemple qui illustre notre approche holistique en SST concerne les questions du bien-être animal, qui peuvent s'inscrire dans une démarche à la fois professionnelle (cahier des charges filières) et personnelle de l'éleveur, mais qui répondent dans tous les cas à une demande sociétale forte, et qui peuvent, pour de multiples raisons, impacter le travail quotidien de l'éleveur, et retentir sur sa santé (nouvelles exigences réglementaires, processus de travail et nouvelles contraintes organisationnelles, situations de travail empêché, enjeux éthiques et de conflit de valeur, etc.).

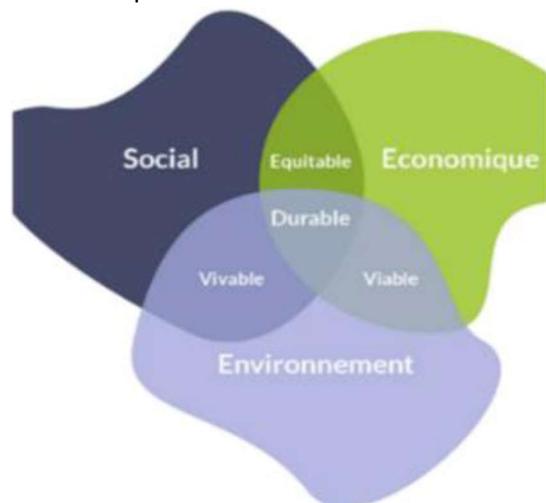
2. Le PSST s'inscrit dans la dynamique une seule santé

Les difficultés que rencontre le monde agricole et les changements ou transformations annoncées sont bien identifiées par les pouvoirs publics qui ont émis à ce propos un certain nombre de recommandations pour fixer une trajectoire :

a) *Les recommandations du CESE centrées sur l'innovation et l'approche « une seule santé »*

En 2019, dans son rapport sur l'innovation en agriculture, le Conseil économique social et environnemental (CESE) pointe le fait que les innovations devraient permettre de simplifier la vie des agriculteurs, tout en préservant l'environnement, et être accessibles au plus grand nombre. Parmi les 12 recommandations qu'il a émises, on peut retenir :

- Certains défis sont considérés comme prioritaires : le bien-être animal et la réduction des intrants ;
- La nécessité de garantir une transparence totale des informations concernant les progrès scientifiques ;
- Adapter les orientations de la recherche aux défis à relever et conforter la recherche fondamentale ;
- Encourager l'innovation et les conditions de son déploiement sur le terrain ;
- Evaluer et limiter les risques induits par les nouveaux outils ou nouvelles technologies.



Pour qu'un modèle puisse s'inscrire dans le développement durable, il doit être au cœur de l'ensemble de ces trois enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

En avril 2023, ce même CESE (**travail & santé environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?**) s'est penché sur les préoccupations actuelles du monde du travail dans un contexte d'accélération du réchauffement climatique et de dégradation des écosystèmes.

Il dresse le constat d'une aggravation potentielle de certains risques professionnels induits par ces changements. Il propose également une approche décloisonnée des problématiques de santé, en pensant la santé au travail en lien avec la santé publique et les politiques de prévention – de **travailler sur l'exposome¹ dans une approche « une seule santé »**, ce qui impliquerait notamment de :

- Mieux former les acteurs SST sur certains risques (formation initiale et continue) ;
- Travailler pour une meilleure connaissance des maladies à caractère professionnel ;
- Mettre en avant le DUERP (réécriture et actualisation) comme étant le cœur de la démarche d'analyse et de prévention des risques, et conditionner les aides et exonérations accordées aux employeurs à la réalisation ce DUERP ;
- Renforcer la formation des élus et mandatés sur ces nouveaux enjeux pour leur permettre de monter en compétence sur ces thématiques de santé-environnement ;
- Prévoir des sessions communes de formation salariés-employeurs sur ces thématiques de santé-environnement.

b) Les recommandations du PLOAA sur le modèle « une seule santé »

Au travers de concertations des différents acteurs des métiers au national et en régions, Le PLOAA, **Pacte loi d'orientation et d'avenir agricole**, a également émis un certain nombre de recommandations issues des groupes de travail.

Parmi les 9 défis prioritaires face au changement climatique, se joue le **volet sanitaire** dans lequel, là encore, est préconisée une **approche sur le modèle « une seule santé »**, et la recherche de méthodes innovantes dans l'accompagnement à la gestion de ces nouveaux risques. Ce volet sanitaire recommande notamment :

- Le déploiement d'une plateforme de « connaissances actionnables » ;
- La co-construction des solutions techniques & organisationnelles ;
- D'établir un maillage territorial ;
- De conditionner les soutiens financiers aux démarches de transition.

c) La stratégie Ecophyto 2030 : réduire l'exposition des actifs agricoles et de la population générale

La stratégie **ECOPHYTO 2030** s'inscrit dans une démarche initiée en 2008, en cohérence avec nos engagements européens et internationaux en matière de lutte contre le dérèglement climatique et de préservation de la biodiversité. Elle ambitionne une réduction drastique des intrants en agriculture (moins 50% à l'horizon 2030), tout en travaillant à proposer aux agriculteurs des solutions et techniques alternatives de protection des cultures chaque fois que cela est possible. L'objectif est de ne pas laisser les agriculteurs sans solution en cas de retrait de produits phytopharmaceutique (**PARSADA²**).

Elle traduit la triple ambition de la France en matière agricole :

1. Préserver la santé publique et celle de l'environnement ;
2. Soutenir les performances économiques et environnementales des exploitations ;
3. Maintenir un haut niveau de protection des cultures par une adaptation des techniques utilisées.

¹ « L'ensemble des expositions environnementales au cours de la vie, y compris les facteurs liés au mode de vie, dès la période prénatale » (www.ehesp.fr)

² Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures

Elle doit conduire à une réduction de l'exposition professionnelle des actifs agricoles, et aussi de celle de la population générale et des milieux naturels, en renforçant notamment l'évaluation des risques émergents au regard de l'emploi de certains **agents chimiques dangereux**, qui soulève des questions préoccupantes pour les trois santé (nanoparticules, perturbateurs endocriniens, effet cocktail, effet cumulé, etc.).

B. La Prévention Primaire

1. Définition : Créer des conditions de réalisation du travail favorables à la santé

La prévention primaire se concentre sur l'élimination ou la réduction à la source des situations d'exposition aux dangers, en les anticipant avant qu'elles n'affectent la santé des travailleurs.

Son objectif est de générer des conditions de réalisation de travail favorables à la santé des individus et des performances dans l'entreprise. Par là même, elle participe également à la prévention précoce de la désinsertion professionnelle.

Dans ce but, accompagner une entreprise en prévention primaire consiste à interroger les différents paramètres, techniques, organisationnels, managériaux et humains qu'elle met à disposition et à évaluer leurs impacts sur la santé et la sécurité des individus au travail.

En effet, la prise en compte de l'ensemble des composantes du « réel du travail » est nécessaire pour définir précisément les besoins (formation, organisation, de modes opératoires, espace et outils) pour atteindre les objectifs de performance tout en travaillant dans des conditions de santé et de sécurité optimisées.

Parmi les trois types de prévention, primaire, secondaire et tertiaire, la prévention primaire est **la plus pertinente à long terme** sur le PSST, car elle vise notamment à **adapter le travail à l'homme** par la conception ou la modification des situations de travail (4e item des principes généraux de prévention). Elle est donc à favoriser

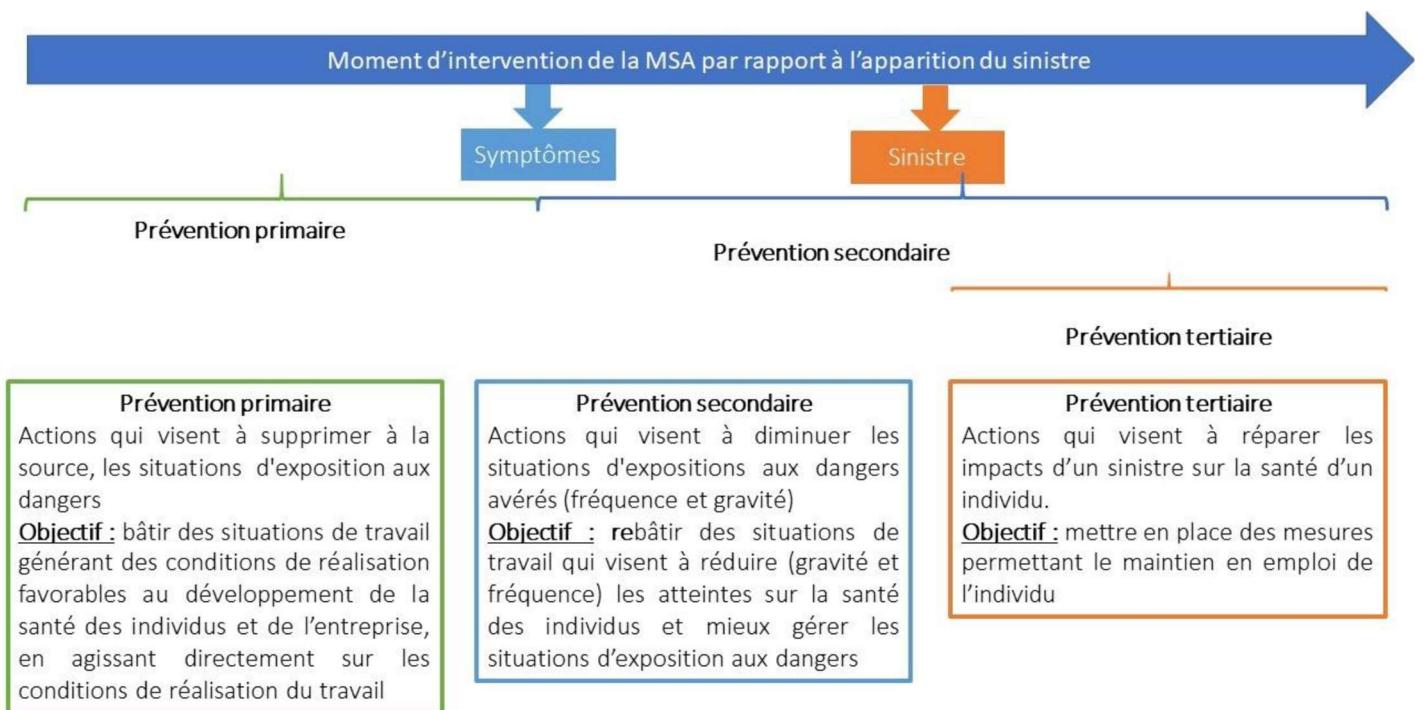


Figure 1: Schématisation des niveaux de prévention dans une logique chronologique

Cette approche tend à mettre en œuvre des conditions de réalisation favorables au développement de la santé et des performances globales des entreprises dans le but de prévenir les maux qui pourraient être liés au travail.

Afin d'atteindre cet objectif, la MSA en tant qu'organisme de protection sociale, avec en appui ses services de santé sécurité au travail (service SST) adossés au régime, est un acteur essentiel pour accompagner ses adhérents dans un

enjeu de préservation et de développement des structures. En effet, les services SST ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail (*Articles L4622-2 du Code du travail et R.717-3 du Code rural et de la pêche maritime*).

Ainsi, **chaque corps de métier des services SST de la MSA** (conseillers en prévention des risques professionnels, médecins du travail, infirmiers de santé au travail, intervenants en prévention des risques professionnels et assistantes santé et sécurité au travail) **joue un rôle majeur dans les démarches de prévention primaire**. La cible d'action des équipes SST de la MSA n'est pas uniquement l'individu lui-même mais bel et bien le système de travail dans lequel il évolue et agit.

Quelle que soit l'origine de l'action (demande d'entreprise, détection précoce d'une problématique de santé ou d'une situation d'exposition aux risques professionnels...) ou quel que soit le moment de l'action par rapport à une exposition future ou avérée, la prévention doit conduire à une transformation de la situation de travail.

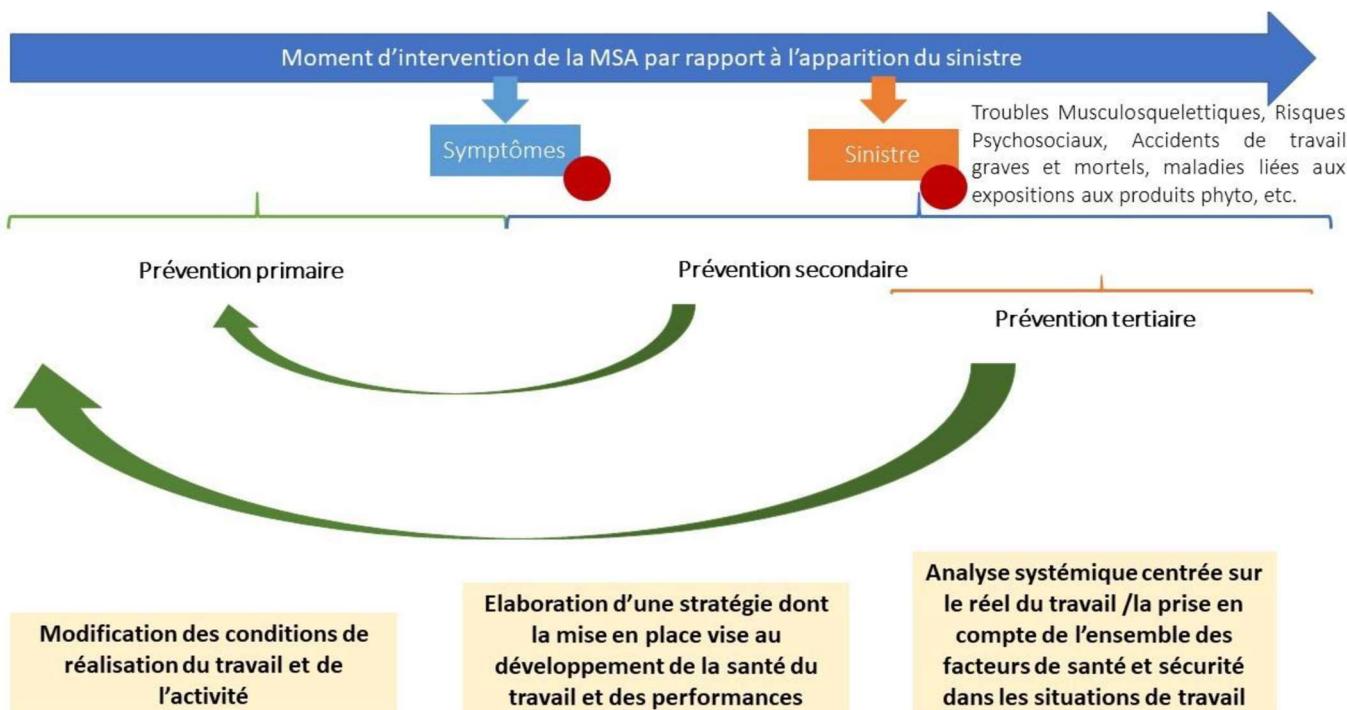


Figure 2: Schématisation des niveaux de prévention dans une logique de transformation

2. Une approche stratégique, proactive et flexible

La prévention primaire permet aux entreprises d'adopter une approche proactive et flexible qui ajuste constamment les paramètres déterminant les conditions de réalisation du travail.

Elle devient une approche stratégique pour agir directement à la source des problématiques de santé et de performances dans les entreprises en anticipant les dangers pour prévenir les situations de travail à risques et concevoir des environnements de travail permettant aux individus d'agir.

La prévention primaire consiste donc à intégrer dans l'accompagnement des entreprises les enjeux du travail et les facteurs de santé pour supprimer ou éviter les situations de travail dangereuses, quelles que soient les thématiques accompagnées :

- Renforcement des démarches d'évaluation des risques professionnels,
- Création des dispositifs de formation,
- Développement de normes et de spécifications techniques,
- Conception des équipements, des lieux de travail, d'organisations
- Prévention des risques liés non seulement aux mutations sociétales, environnementales et économiques mais aussi à l'introduction des nouvelles technologies et des nouvelles organisations de travail.

C. La relation de service SST personnalisée

La relation de service SST se distingue de l'offre de service SST.

Cette dernière consiste en un catalogue de prestations à la carte. Les réponses sont donc prédéfinies et il sera possible de « piocher » dans un catalogue de prestations (réponses) en fonction des besoins ou de la stratégie commerciale ou institutionnelle.

La relation de service en SST se concrétise au travers de l'accompagnement des préveteurs auprès de l'agriculteur, des salariés ou des acteurs de l'entreprise et de son objet de travail.

1. Définition

La définition de la « *Relation de service SST personnalisée* » s'inspire d'un travail de recherche intitulé [“Recherche-intervention en ergonomie sur les pratiques des conseillers en prévention de quatre caisses de la Mutualité Sociale Agricole - Favoriser une prévention durable dans un contexte de crise sanitaire” \(Poley, Y., Le Bail, C. & Boccaro, V. - Université Paris-Saclay & Déméris Conseil, juillet 2022\)](#).

La démarche de “relation de service SST personnalisée” relève de la mise en œuvre de conseils et d'un accompagnement où le prestataire :

« *met temporairement à la disposition d'un client ses compétences (connaissances techniques et scientifiques, savoir-faire de dialogue, de coopération, de gestion de la relation sur le moyen et long terme, d'analyse et de résolution de problème) pour aider le client à prendre des décisions (conseil stricto sensu) ou à réaliser les actions pour mettre en œuvre ces décisions (accompagnement).* » (Cerf et Falzon, 2005, p. 15).

La relation de service repose sur le fait que le service réalisé est issu d'une co-production entre le prestataire et le bénéficiaire, alors que le bénéficiaire est présent. Une relation de service implique un travail en commun qui permet de définir le besoin et les moyens d'y répondre. Ainsi, la définition et la réalisation du service entre le bénéficiaire et le prestataire s'apparentent à un processus de conception et de construction progressive et collective.

2. La relation de service en SST

Afin d'assurer la relation de service, le service SST doit :

« *gérer le déroulement de la relation, fournir des informations, induire une réorganisation des connaissances des agriculteurs, fournir des méthodes qui contribuent à modifier les représentations qu'ont les agriculteurs de leurs situations et/ou problèmes, sont autant d'activités qui accompagnent l'activité de résolution de problèmes. Ces différentes activités ont toutes pour but d'aider l'agriculteur à concevoir sa relation à son objet de travail.* »³

C'est pourquoi nous proposons de considérer le préveteur SST comme un médiateur entre l'agriculteur et son objet de travail et pas seulement comme un coproducteur dans le processus de résolution de problèmes.

Le travail des préveteurs consiste donc à prendre en charge à la fois :

1. L'objet sur lequel doit porter leur action
2. La relation que le destinataire de l'action entretient justement avec cet objet
3. Leur relation au bénéficiaire de l'action

Dès lors, un lien se fait jour entre **travail de prévention** et **relation de service** selon lequel la relation est en soi un objet du travail des préveteurs. Les actions menées par les préveteurs ne se limitent pas aux moments où ils sont avec les bénéficiaires, mais aussi à tout ce qui est réalisé en dehors. Il s'agit non pas de penser les actions de façon isolée, mais bien comme étant liées entre elles, dans le cadre d'une relation qui est inscrite dans la durée, parfois très longue. « *Chacun de ces coups s'inscrit dans une partie à long terme* »⁴. Or, cette inscription dans la durée des actions fait qu'il est possible de les mener de façon à tenir aussi des objectifs qui les dépassent.

³ (Poley, Y., Le Bail, C. & Boccaro, V. “Recherche-intervention en ergonomie sur les pratiques des conseillers en prévention de quatre caisses de la Mutualité Sociale Agricole - Favoriser une prévention durable dans un contexte de crise sanitaire” p. 11, Université Paris-Saclay & Déméris Conseil, juillet 2022).

⁴ (Poley, Y., Le Bail, C. & Boccaro, V. “Recherche-intervention en ergonomie sur les pratiques des conseillers en prévention de quatre caisses de la Mutualité Sociale Agricole - Favoriser une prévention durable dans un contexte de crise sanitaire” p. 11, Université Paris-Saclay & Déméris Conseil, juillet 2022)

Enfin « *le service n'est pas la relation de service [...] le service peut être entendu comme le résultat d'une production et la relation de service comme le moyen pour produire ce résultat* » (Petit, 2005, p. 67).

3. Rôle et place de la relation de service en SST dans le PSST

Il s'agit donc dans le cadre du nouveau plan de poursuivre la dynamique, de développer et renforcer la réalisation effective de cette relation de service et d'expliquer, promouvoir et valoriser cette approche en lien, par exemple, avec l'axe transversal de la stratégie d'influence.

Axes de réalisation :

- **Analyse de la demande** : il s'agit de ne pas uniquement répondre à une sollicitation d'une entreprise, d'un salarié, d'un partenaire mais à travers la compréhension de cette sollicitation par un travail d'analyse de comprendre les besoins réels en termes de prévention et de santé du travail afin de proposer puis coréaliser une stratégie pour y répondre.
- **Stratégie/programme d'action** : A partir de l'analyse des besoins, compte-tenu de la complexité et de la multiplicité des besoins d'une entreprise ou d'une exploitation, il peut être nécessaire d'établir une stratégie d'intervention ou un programme d'action vis-à-vis de la structure bénéficiaire. Ceci contribue non seulement à la réalisation d'action mais doit également viser à construire la relation de service singulière et la montée en compétence et en autonomie des acteurs impliqués.
- **Montée en compétence, en autonomie** : Il s'agit de développer la connaissance (sur les risques et la santé du travail, la prise en compte des activités et opérations humaines, les démarches et moyens de prévention) et les compétences des acteurs (méthodologie d'analyse des situations, évaluation du risque, mise en place de démarche de prévention, conception des situations de travail...). Ce développement peut se faire à travers des actions dédiées (information, sensibilisation, formation) mais également à travers une participation active des acteurs dans la réalisation de l'action.

D. La stratégie d'influence en SST

1. Définition de la stratégie d'influence

Une stratégie d'influence peut être définie comme étant la planification de données informationnelles, humaines, financières dans le but d'orienter l'environnement en fonction de ses intérêts.

Une stratégie d'influence repose sur deux leviers clefs : les relations publiques et le lobbying :

- Les relations publiques rassemblent les moyens de communications utilisés par une institution (presse, réseaux sociaux, manifestations, ...)
- Le lobbying ou la « représentation d'intérêt » désigne une activité qui consiste à prendre l'initiative d'entrer en contact avec des personnes chargées d'élaborer et de voter les décisions publiques ou de conduire l'action publique nationale ou locale. Le lobbying consiste à influencer leurs décisions.

2. Pourquoi une stratégie d'influence en SST ?

Nous faisons les constats suivants :

- Les interventions que les professionnels de la SST MSA réalisent auprès de nos adhérents se sont complexifiées au cours du temps. D'une prévention prescrite dans les années 70 les équipes SST développent à présent des actions territoriales qui s'inscrivent dans l'élaboration d'une relation de service (personnalisée ou collective). Elles se traduisent par des interventions spécifiques aux besoins des adhérents, situés et sans cesse réactualisés en lien avec les mutations et transitions du monde agricole...

Ces interventions nécessitent d'embrasser des champs très larges : travail/activité, questions économiques, sociétales, environnementales.

Depuis 50 ans que la mission de Prévention des Risques Professionnels existe et depuis environ 70 ans que la mission de Santé au Travail existe au régime agricole, les missions des équipes SST en MSA ont évolué au

rythme de la réglementation mais surtout au rythme des problématiques physiques, psychologiques rencontrées par nos assurés bousculés dans un monde agricole en profonde et permanente mutation économique, technique, sociétale et territoriale.

- La prévention est difficile à mettre en œuvre par les politiques publiques car les bénéfices des actions de prévention primaire, bien qu'immenses à long terme, sont souvent difficiles à quantifier de manière simple et immédiate. Au contraire, les actions qui présentent des résultats visibles et mesurables rapidement sont plus facilement compréhensibles et attractives pour les responsables politiques. Ces dernières sont, par expérience, moins efficaces, à moyen et long terme. Les décideurs préfèrent souvent des actions qui apportent des résultats visibles pendant leur mandat et sont souvent poussés à répondre aux préoccupations immédiates de la population ou des secteurs économiques en crise. Or, la prévention primaire, qui nécessite une vision à long terme et un changement culturel et comportemental progressif, ne s'inscrit pas toujours dans ce cadre à court terme.
- Nos services SST sont trop souvent sollicités pour bénéficier uniquement d'appuis financiers et/ou conseils ponctuels techniques et souvent trop tardivement (symptômes de maladie déjà installés ou investissement matériel déjà réalisés en prenant insuffisamment en compte les dimensions humaines du travail).

Face à ces constats, il apparaît nécessaire de mieux partager à nos directeurs, élus, mais également partenaires du monde agricole et adhérents, employeurs, exploitants et de leurs représentants des Organisations professionnelles et syndicales et salariés agricoles, la réalité des interventions et accompagnements en prévention primaire réalisés par les préventeurs, et ce dans l'objectif de développer une culture de la prévention durable et soutenable dans le long terme, et qui a du sens et de la pertinence pour l'adhérent.

Bien que la prévention primaire soit fondamentale pour améliorer la santé publique à long terme, sa mise en œuvre est rendue compliquée par des facteurs politiques, économiques et sociaux.

Il est nécessaire de dépasser les logiques à court terme, de mieux intégrer les enjeux de prévention dans les politiques publiques et de sensibiliser à l'importance de la prévention dans l'ensemble des sphères sociales et économiques. C'est pour cela que la stratégie d'influence en SST est déterminante dans la réalisation de nos métiers.

3. La stratégie d'influence en SST

Afin de développer une culture de prévention durable, soutenable à long terme et qui ait du sens et de la pertinence pour nos adhérents, il est nécessaire de mieux partager la réalité des démarches d'intervention réalisés par les préventeurs.

La stratégie d'influence consistera à :

- Faire connaître et reconnaître notre manière d'intervenir en prévention (prévention primaire par l'analyse des situations de travail, relation de service personnalisée, ...) auprès des décideurs pour faire bouger les lignes de la prévention.
- Développer la connaissance et la compréhension des enjeux de santé sécurité au travail qui se jouent, des décideurs, influenceurs, élus, OPA, responsables filière ou d'organisations professionnelles... notamment sur le champ de la prévention primaire et de l'approche systémique. Ils pourront ainsi devenir relais et porte-parole de nos actions de prévention et amener de fait à une évolution des pratiques.
- Donner à voir, communiquer, valoriser systématiquement sur les actions menées en valorisant au-delà des résultats et bénéfices obtenus, la réalité du travail d'intervention.
- Mener une politique de prévention primaire de réduction des risques là où nous attendons encore davantage d'engagement de la part des entreprises dans les actions menées par les préventeurs des services SST

V. Les deux axes principaux du PSST 2026-2030

Les actions mises en œuvre par les équipes pluri métiers (médecin du travail, conseillers en prévention, infirmiers de santé au travail, etc...) doivent s'inscrire dans les deux axes principaux :

Axe 1 : Accompagner les entreprises pour améliorer les conditions de travail afin de réduire les effets délétères sur la santé des travailleurs ;

Axe 2 : Soutenir les transformations et transitions de l'agriculture dans une approche de bien-être au travail.

A. Axe 1 : Accompagner les entreprises pour améliorer les conditions de travail afin de réduire les effets délétères sur la santé des travailleurs

Cet axe regroupe les thématiques et les actions qui portent sur l'accompagnement des entreprises :

- A agir sur les situations de travail par une approche pluridisciplinaire systémique en prévention primaire pour préserver la santé (Fiche 1.1)
- A agir en situation de travail sur la réduction des expositions aux agents chimiques dangereux (Fiche 1.2)

Et de :

- Prévenir la désinsertion professionnelle : renforcer les partenariats et mobiliser les entreprises agricoles (Fiche 1.3)
- Prévenir les principaux ATMP (Fiche 1.4)

B. Axe 2 : Soutenir les transformations et transitions de l'agriculture dans une approche de bien-être au travail

L'objectif est de soutenir les transformations et transitions de l'agriculture dans une approche de bien-être au travail :

- Accompagner les entreprises sur l'usage des nouvelles technologies en intégrant le travail réel (Fiche 2.1)
- Mutations et transitions : prévenir leur impact sur le travail en agriculture (Fiche 2.2)
- Le défi de renouvellement des générations et les femmes comme levier à ce défi (Fiche 2.3)
- Populations spécifiques sous l'angle de la réalisation de l'activité (Fiche 2.4)

VI. Des actions nationales et locales accompagnées par la DNSST

Le PSST 2026-2030 est décliné en actions nationales et locales.

Ces actions se structurent autour d'un « socle commun » :

- Prérequis, préalable, formations nécessaires, outils, méthodologie, à disposition
- R&D, Développement de connaissance, veille...
- Interventions en milieu du travail

La DNSST assure le pilotage des actions du PSST, menées par les services SST des MSA, et veille au respect des objectifs SST de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), conclue avec l'État pour la période 2021- 2025, au travers d'un dispositif d'évaluation des actions du PSST.

La DNSST accompagne les services SST des MSA dans l'élaboration et le déploiement du PSST au niveau local sur 5 ans en donnant le cadre stratégique et opérationnel en impulsant et facilitant le travail en réseau. Elle encourage les initiatives locales, les échanges entre pairs, le développement de projets et la mise en discussion des modes d'intervention, tout en ayant la volonté de professionnaliser son réseau.

Représentant institutionnel du monde agricole pour la SST, la DNSST est force de proposition pour la promotion d'une politique de santé et sécurité au travail, adaptée aux besoins des actifs agricoles. Elle défend ses spécificités, son expertise et son ingénierie auprès des tutelles et de ses partenaires, notamment dans le cadre du Conseil d'Orientation et des Conditions de Travail (COCT), du Comité national de prévention et de santé au travail (CNPST), des Commissions Nationales de Prévention des salariés et non-salariés agricoles (CNP) et des Comités Techniques Nationaux (CTN) et des groupes du Plan Santé Travail (PST).

La DNSST renforce les partenariats nationaux, en particulier avec les représentants des filières agricoles, les Organismes Professionnels Agricoles (OPA) et les autres organismes de prévention, afin de faciliter les collaborations locales et régionales et ainsi améliorer le service rendu à ses assurés. Elle anticipe et accompagne les évolutions du monde du travail en agriculture, en développant une activité de recherche et d'innovation, avec la volonté d'adapter les politiques nationales de prévention des risques professionnels au plus près des besoins des assurés agricoles.

Projet de Plan SST 2026-2030



Figure 3: Tableau Synthétique des deux Axes thématiques du PSST 2026-2030

VII. Les Fiches thématiques des deux Axes thématiques du PSST 2026-2030

A. Axe 1 : Accompagner les entreprises pour améliorer les conditions de travail afin de réduire les effets délétères sur la santé des travailleurs

Axe 1 – Fiche thématique 1.1

Fiche 1.1 Accompagner les entreprises à agir sur les situations de travail par une approche pluridisciplinaire systémique en prévention primaire pour préserver la santé

Prévenir en agissant sur les déterminants des situations de travail

1- Diagnostic

Constats

La complexité des situations de travail rencontrées sur le terrain nécessite une évolution de nos modalités d'accompagnement et d'intervention auprès des entreprises agricoles.

Les problématiques des Troubles Musculosquelettiques (TMS) et des Troubles Psychosociaux (TPS) illustrent parfaitement cette nécessité de développer nos capacités à prendre en compte la complexité des situations de travail dans nos accompagnements. Les TMS, les TPS, le Mal-être agricole (MEA) professionnel et les pratiques addictives en milieu du travail ont les mêmes déterminants dans les situations de travail. Ils vont bien au-delà du poste de travail et interrogent des questions organisationnelles, économiques, sociétales, de santé et de territoires. Pour être efficace, la prévention des TMS doit intégrer la composante psychosociale et organisationnelle tout autant que la composante biomécanique et médicale. Pour être efficace, durable et contribuer à la soutenabilité du travail, la prévention des TPS, du Mal-être agricole professionnel, des pratiques addictives en milieu du travail doivent prendre en compte la réalité du travail pour dépasser l'approche individuelle, qui serait centrée sur une vision uniquement psychologique de la problématique. La QVCT⁵ cible les déterminants des TMS/TPS, du MEA, des pratiques addictives en milieu du travail pour transformer les conditions de réalisation du travail et dans certains cas l'objet même du travail. L'objectif est toujours de développer la santé, source des performances (opérationnelle, économique, sociale, humaine et environnementale) de l'entreprise.

Le PSST 2021-2025 avait pour objectif de renforcer les interventions permettant la transformation des situations de travail. Il nous semble nécessaire de poursuivre cet objectif qui permet véritablement de prévenir durablement les TMS/TPS et de l'étendre à la QVCT, à la prévention du Mal-être professionnel et des pratiques addictives en milieu du travail.

Dans le cadre du PSST 2021-2025 une doctrine de prévention des TMS/TPS a été construite : "Prévention des TMS/TPS en entreprises agricoles". Il est nécessaire de poursuivre la diffusion et de favoriser l'appropriation de cette doctrine au sein du réseau SST de la MSA. Le bilan de l'Incontournable "Prévention du mal-être professionnel" du PSST 2021-2025 montre la nécessité de renforcer le développement de la prévention primaire du mal être d'origine professionnel en agissant sur ses déterminants.

Le mal être d'origine professionnel doit être assimilé aux risques et aux troubles psychosociaux comme le dit explicitement Daniel Lenoir dans son rapport de capitalisation sur la première année de mise en œuvre de la feuille de route interministérielle pour la prévention du mal être et pour l'accompagnement des agriculteurs et salariés agricoles, de juin 2023.

Par ailleurs nous constatons que nos accompagnements d'entreprises suivant la doctrine TMS/TPS et utilisant la

⁵ Définition QVCT : "une démarche collective visant à améliorer le travail dans le but de développer la santé des personnes au travail et de contribuer à la performance globale (opérationnelle, économique, sociale et environnementale) d'une organisation". (Source Anact)

démarche de prévention primaire et systémique contribuent à la Prévention précoce de la Désinsertion Professionnelle (PDP).

Positionnement de la MSA sur le sujet

Le positionnement de la MSA s'inscrit dans la continuité du précédent PSST et vise à le renforcer : ce qui évolue est le champ d'action couvert par notre approche et notre méthodologie. Il est notamment élargi à la prévention du mal-être professionnel, à la PDP, à la prévention des addictions en milieu de travail et contribue à la QVCT. En effet, un accompagnement en prévention primaire contribue à prévenir les TMS/TPS, le Mal-être professionnel, la PDP et favorise la QVCT.

Dans le cadre de son nouveau PSST, la MSA poursuit son positionnement en faveur de la prévention primaire. La prévention efficace et durable nécessite de prendre en compte le travail réel comme élément de diagnostic et de ressource. Il convient d'observer et d'analyser les situations de travail et de prendre en compte les évolutions de la société. La prise en compte du travail réel est un élément central dans l'efficacité des actions et nécessite la mobilisation et l'acculturation de tous les acteurs des équipes SST de la MSA et des entreprises.

Ainsi, l'approche par l'activité se substitue à l'approche par risque en passant par l'analyse des situations de travail. L'action sur les différentes composantes de la situation de travail (prescription, entreprise et opérateur) est privilégiée. La notion de diagnostic est modifiée. Il ne s'agit pas uniquement de poser un diagnostic des niveaux de risque mais principalement de repérer les déterminants à l'origine d'un possible déséquilibre du système. Pour gagner en efficacité, il convient de réduire la part du diagnostic risque dans les interventions afin d'appréhender la recherche de transformations dans la globalité et le plus précocelement possible.

En résumé, le positionnement de la MSA est donc d'accompagner les entreprises à :

- Développer la Prévention primaire basée sur la prise en compte du travail réel. Regarder au-delà de la situation individuelle à risque, en agissant sur la conception, le process de production... voire le système de création de valeur en place dans l'entreprise et sur le territoire à risque.
- Accompagner les transformations des situations de travail pour développer la santé source de performance de l'entreprise selon les modalités propres à la relation de service SST personnalisée.

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner l'entreprise dans les transformations du travail (organisation, définition et transmission des prescriptions, matériel, objectifs, ...) pour développer la santé source des performances.

Objectifs opérationnels :

- Enrichir les compétences des équipes (MT, IDEST, CP, IPRP, ASST) sur des méthodes d'intervention en prévention systémique.
- Mobiliser et accompagner les entreprises : faire de la prévention des TMS/TPS/Mal - être professionnel/de la désinsertion professionnelle un enjeu de prévention primaire et de performance.
- Elargir le champ d'application de la démarche de la doctrine TMS/TPS
- Intégrer l'approche QVCT pour prévenir les TMS/TPS/mal être professionnel, la désinsertion professionnelle et les pratiques addictives en milieu de travail.

3- Exemples d'actions

Pour répondre à ces objectifs, des actions locales et nationales seront mises en place, par exemple :

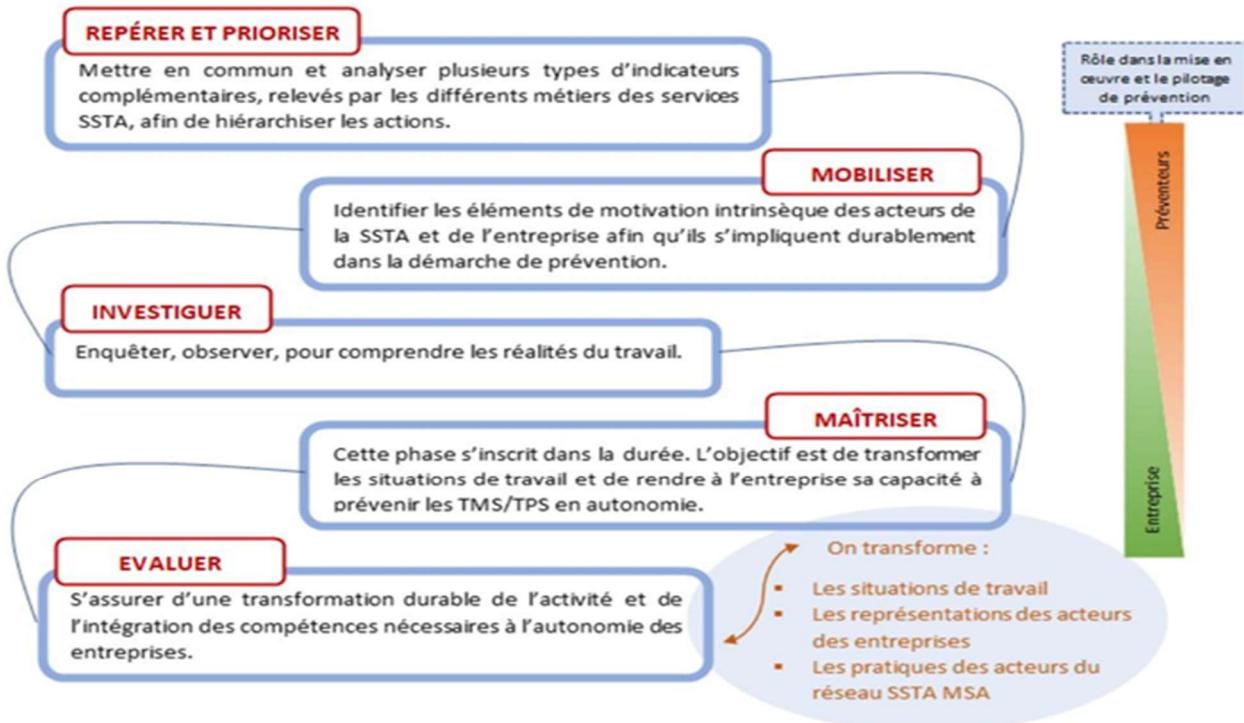
Par la CCMSA :

- Poursuivre le développement d'une offre de formation sur les TMS/TPS en l'élargissant aux champs de la QVCT, du Mal-être professionnel, de la prévention des addictions en milieu de travail et de la PDP.
- Harmoniser les postures et les représentations sur ces thématiques entre les différents métiers de la SST...

Par les MSA :

- S'approprier collectivement la doctrine TMS/TPS.
- Réaliser les actions d'accompagnement des entreprises (TMS/TPS, QVCT, Mal-être professionnel, prévention des addictions en milieu de travail et PDP) en utilisant systématiquement la démarche de la doctrine "TMS/TPS" dans une approche systémique en prévention primaire...

Doctrine TMS/TPS : vue d'ensemble



Fiche 1.2 Accompagner les entreprises à agir en situations de travail sur la réduction des expositions aux agents chimiques dangereux

1- Diagnostic

Constats

La prévention des expositions aux agents chimiques dangereux⁶ demeure un enjeu fort qui demande de l'investissement et de l'engagement des équipes SST car ils restent omniprésents en agriculture, et peuvent impacter à plus ou moins long terme la santé des travailleurs.

Depuis le PSST 2016-2020, les MSA ont été engagées dans l'accompagnement à l'évaluation du risque chimique (ERC) des entreprises agricoles, avec notamment l'outil Seirich⁷, et avec un focus particulier à partir du PSST 2021-2025 sur la suppression ou substitution des produits les plus dangereux (dont les CMR 1A/1B⁸).

La prévention du risque chimique était l'une des thématiques incontournables du PSST 2021-2025. Au cours de ce plan, la MSA est intervenue en SST notamment en accompagnant les entreprises agricoles à réaliser l'ERC (Evaluation des Risques Chimiques) "toutes filières" à l'aide du logiciel Seirich et en les aidant à définir et mettre en place des mesures de prévention du risque chimique formalisées en "Fiches Actions".

L'accompagnement des entreprises à la prévention des risques professionnels étant un processus dynamique dans le temps, ce travail de fond qui a été engagé doit être pérennisé (accompagnement à l'évaluation et à la réduction des expositions aux agents chimiques, ainsi que leur traçabilité). L'approche en prévention primaire en privilégiant une démarche qui priorise la mise en place de mesures de protections collectives reste le socle de nos actions.

Dans un contexte réglementaire évolutif où l'employeur conserve une obligation de moyens renforcés et engage toujours sa responsabilité en matière de santé et de sécurité au travail à l'égard de ses salariés, il est nécessaire que cet accompagnement s'élargisse à la prévention des expositions à d'autres agents chimiques dangereux, et plus particulièrement ceux émis par des procédés de travail ou non manufacturés (cf. positionnement DNSST) pour lesquels des actions restent à construire.

Dans le cadre de ce PSST 2026-2030, il est également important de proposer des actions qui tiennent compte des spécificités propres à chaque territoire (vini-viticulture...), afin que chaque MSA puisse s'investir pleinement sur ces nouvelles thématiques.

Positionnement de la MSA sur le sujet

Nous souhaitons, à travers le PSST 2026-2030, inciter le réseau à poursuivre cette approche en prévention primaire de réduction des expositions aux agents chimiques dangereux.

En abordant de nouvelles thématiques d'évaluation du risque au regard :

⁶ Est considéré comme agent chimique dangereux (Art. R4412-3 du Code du travail) :

- Tout agent chimique qui satisfait aux critères de classement des substances ou préparations dangereuses tels que définis par le règlement européen « CLP » (Classification, Labelling & Packaging) qui s'applique à l'ensemble des Etats membres de l'UE.
- Tout agent chimique qui, bien que ne satisfaisant pas aux critères de classement, en l'état ou au sein d'une préparation, peut présenter un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs en raison de ses propriétés physico-chimiques, chimiques ou toxicologiques et des modalités de sa présence sur le lieu de travail ou de son utilisation.
- Tout agent chimique pour lequel des décrets prévoient une valeur limite d'exposition professionnelle.

⁷ Seirich : Système d'Evaluation et d'Information sur les risques Chimiques en milieu professionnel. C'est une application informatique développée par l'INRS, d'aide à l'évaluation et à la prévention des risques chimiques en entreprise.

⁸ CMR 1A/1B : les substances chimiques seules ou en mélanges peuvent présenter divers effets nocifs pour la santé humaine. Certaines sont dites « CMR » car elles présentent un caractère Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction. Elles sont définies selon une classification prévue par la réglementation européenne CLP qui introduit deux catégories (1 et 2) de dangers, définies par le niveau de preuve de l'effet CMR observé. La catégorie 1 est elle-même divisée en deux sous-catégories (1A pour les CMR dont le risque est dit avéré et 1B pour les CMR dont le risque est dit présumé ou supposé). Les mesures de prévention que doit mettre en place l'employeur au regard des agents chimiques classées CMR1A/1B font l'objet de dispositions particulières dans le Code du travail (Art. R4412-59 à Art. R4412-93-4).

1. De risques pouvant être considérés comme émergents tel que l'amiante, agent cancérogène avéré (classé 1A). Sa présence dans nombreux de bâtiments agricoles antérieurs à 1997 interroge aujourd'hui quant aux risques pour la santé des travailleurs au regard du vieillissement des bâtiments.
2. De risques pour la santé en lien avec l'exposition au Radon⁹ émis dans l'air depuis le sol, faisant l'objet d'évolutions règlementaires récentes¹⁰ qui s'imposent à l'employeur (dont l'évaluation de l'exposition et la déclaration des salariés potentiellement exposés).
3. De risques identifiés, mais pour lesquels nos équipes SST doivent renforcer leur engagement (Silice cristalline & poussières de bois), et pour lesquels des actions d'accompagnement à l'évaluation des risques, et à la réduction des expositions sont à mener. A ce titre, nous retenons prioritairement la silice cristalline et les poussières de bois car les procédés de travail émetteurs de ce type de poussières sont inscrits sur la liste des procédés de travail cancérogènes¹¹.
4. De risques connus et inhérents de certaines activités agricoles, que sont l'émission d'hydrogène sulfureux (H₂S) ou de dioxyde de carbone (CO₂). Chaque année, des AT graves et mortels surviennent, bien que ces risques soient connus par les professionnels. Des actions (pérennes) d'accompagnement sont donc à construire.
5. Du déploiement de l'activité de méthanisation sur le territoire qui doit nous inciter à former les différents acteurs SST de notre réseau et à mener des actions de sensibilisation auprès des acteurs de cette filière au regard des différents risques professionnels en lien avec cette activité.

En pérennisant les actions menées au cours des deux précédents PSST, concernant la prévention des risques professionnels liés à l'usage des pesticides (produits phytopharmaceutiques, biocides & antiparasitaires vétérinaires externes) :

L'usage des pesticides :

Poursuivre l'accompagnement des entreprises à l'ERC (via notamment l'outil Seirich) et à la réduction des CMR 1A 1B lorsqu'ils sont encore présents.

Suivre et accompagner la mise en œuvre des mesures de prévention dans les entreprises dans une démarche en accord avec les neuf principes généraux de prévention :

- en incitant à la substitution ou aux solutions alternatives quand elles existent,
- en donnant la priorité aux mesures de protection collective quand cela est possible,
- en veillant, dans le respect des bonnes pratiques agricoles, au port des EPI adaptés lorsqu'ils sont incontournables en situation de travail (lors des phases de préparation des bouillies, lors du nettoyage après application...).

Le dispositif Phyt'Attitude¹² :

Le réseau Phyt'Attitude, développé par la CCMSA, est actuellement le seul de ce type en Europe à opérer dans le domaine des produits phytopharmaceutiques¹³, en intégrant l'analyse des pratiques professionnelles à l'origine des intoxications. Ceci est directement initiateur de prévention.

⁹ Le radon est un gaz radioactif naturel, incolore et inodore, présent dans l'air et qui peut s'accumuler dans des locaux insuffisamment ventilés. Il trouve son origine dans la désintégration du radium et de l'uranium présents dans la croûte terrestre. Le radon est reconnu cancérogène certain (groupe 1) par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) – il serait la 2^e cause de cancer du poumon derrière la consommation de tabac.

¹⁰ [Arrêté du 15 mai 2024](#) relatif à la démarche de prévention du risque radon et à la mise en place d'une zone radon et des vérifications associées dans le cadre du dispositif renforcé pour la protection des travailleurs

¹¹ [Arrêté du 26 octobre 2020](#) fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail

¹² Phyt'Attitude : Réseau de toxicovigilance créé en 1991 chargé de recenser les intoxications en lien avec les produits phytosanitaires survenant dans un cadre professionnel afin d'en extraire des objectifs de prévention et de participer aux réhomologations des spécialités phytopharmaceutiques.

¹³ Produits phytopharmaceutiques : Ce sont des préparations destinées à protéger les végétaux et les produits de culture. Ils font partie des pesticides, qui regroupent également les biocides et les médicaments vétérinaires d'application externe antiparasitaires

Il reste un des piliers de la Phytopharmacovigilance¹⁴ pilotée par l'Anses, dans le cadre de la [loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014](#). Il est donc important d'optimiser le dispositif Phyt'Attitude et de poursuivre la promotion du réseau Phyt'Attitude, en montrant l'intérêt des dossiers aigus liés à l'utilisation professionnelle des spécialités commerciales phytosanitaires / biocides. L'attention du réseau SST MSA sera principalement portée sur les nouvelles matières actives ou sur les nouvelles indications culturales de ces matières actives.

Dans le cadre de la phytopharmacovigilance, la poursuite du réseau Phyt'Attitude est une nécessité pour améliorer la connaissance de la toxicité des produits mais surtout des circonstances exposantes porteuses de prévention.

Il est basé sur le déclaratif, non obligatoire, et doit donc être promu par le réseau SST MSA.

Les actions qui seront proposées s'inscrivent dans une démarche de prévention primaire déjà portée par le PSST 2021-2025, visant à agir le plus en amont possible sur les situations de travail, afin de prévenir toute altération de la santé des travailleurs du fait des travaux agricoles.

Certaines de ces actions sont susceptibles de s'inscrire dans la « stratégie santé de la MSA » et dans une approche "une seule santé" (p.ex. l'amiante, la méthanisation).

Le développement d'une stratégie d'influence sur ces thématiques nouvelles est identifié comme une méthodologie d'approche complémentaire pour mobiliser les élus et organisations professionnelles sur l'importance à mener des actions de prévention primaire en lien avec ces thématiques.

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

L'objectif est d'obtenir **une réduction effective** de l'exposition de nos adhérents en allant au-delà du simple accompagnement à l'évaluation des risques par les entreprises agricoles sur les différentes thématiques envisagées, dans une approche de prévention primaire.

Cela suppose en parallèle un accompagnement par la DNSST à la montée en compétences des différents acteurs en SST sur le champ des connaissances réglementaires et techniques, spécifiques à chaque source de danger.

A date d'écriture de ce document, nous n'avons pas encore connaissance du prochain PST5, néanmoins, ces sujets s'inscrivent dans la continuité d'axes stratégiques du PST4.

Les actions pourront également s'inscrire dans la stratégie de santé MSA, notamment dans son approche « une seule santé » lorsque le contexte s'y prête.

Objectifs opérationnels :

Pour l'amiante :

Les actions en milieu du travail (AMT) viseront à prévenir les expositions accidentelles à l'amiante du fait d'une méconnaissance des dangers pour la santé, du cadre réglementaire et/ou d'une non-évaluation du risque de présence de Matériaux Pouvant Contenir de l'Amiante (MPCA) dans les bâtis agricoles - travaux programmés de rénovation et/ou de mise aux normes & travaux d'urgence (interventions sur toitures grêlées...).

Dans cette optique, il s'agit bien d'obtenir ici la traçabilité de la présence éventuelle de MPCA (obtention des DTA¹⁵) et de sa traçabilité dans le DUERP et dans la fiche d'entreprise si la taille de l'entreprise le justifie.

Pour le radon, les poussières de bois inhalable et la silice cristalline :

¹⁴ Phytopharmacovigilance : Dispositif de surveillance des effets indésirables des produits phytopharmaceutiques qui a été confié à l'Anses. Ce dispositif de vigilance couvre la contamination des milieux, l'exposition et les impacts sur les organismes vivants, dont la santé humaine, et les écosystèmes dans leur ensemble, ainsi que les phénomènes d'apparition de résistances. Phyt'Attitude en fait partie et est le seul à investiguer les circonstances professionnelles à l'origine des intoxications.

¹⁵ DTA : Dossier technique amiante, obligatoire pour les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} juillet 1997 (articles R1334-15 à R1334-19 du code de la Santé Publique)

Pour le radon : Accompagner les entreprises, dans le nouveau cadre réglementaire, à l'évaluation du risque radon dans les zones géographiques identifiées comme à risque et à la mise en place, le cas échéant, d'un plan d'action de réduction du risque si cela s'avère nécessaire (gestion du risque).

Pour les poussières de bois et la silice cristalline : Les AMT viseront à accompagner les employeurs à l'évaluation du risque (mesures réglementaires et traçabilité des expositions) et à la mise en place d'actions de réduction de l'exposition en donnant la priorité à la protection collective (9 principes généraux de prévention) à chaque fois que c'est possible.

Pour le CO2 et l'H2S :

Les AMT viseront à accompagner les employeurs à l'évaluation du risque (mesures réglementaires et traçabilité des expositions) et à la mise en place d'actions de réduction de l'exposition en donnant la priorité à la protection collective (9 principes généraux de prévention) à chaque fois que c'est possible.

Pour la filière Méthanisation :

L'objectif est de mobiliser l'intégralité de la filière sur la durée du plan par la mise en place d'actions de sensibilisation aux différents risques liés à cette activité (risques chimiques, biologiques, physiques).

Pour le dispositif Phyt'Attitude :

Promouvoir Phyt'Attitude et augmenter de manière significative le nombre de dossiers de signalement concernant les intoxications aiguës en lien avec l'exposition à des produits classés pesticides (les produits phytopharmaceutiques, les produits biocides et les produits anti parasites externes à usage vétérinaire).

Les produits chimiques hors classification pesticides ne sont pas retenus pour expertise.

Pour l'ensemble des thématiques de risques citées, le choix des actions à mener par les services SST sera guidé par les diagnostics territoriaux de chaque caisse MSA.

3- Exemples d'actions

Pour répondre à ces objectifs, des actions locales et nationales seront mises en place, par exemple :

Par la CCMSA :

- Accompagner le réseau SST MSA par des formations permettant sa montée en compétence et des outils de communication sur les risques rencontrés,
- Optimiser le recueil des dossiers Phyt'Attitude (formation et animation de tous les acteurs SST au dispositif),
- Mettre en place une base de données de métrologie (Poussières de bois et Silice cristalline) ...

Par les MSA :

En fonction des risques envisagés, il pourra être utile (notamment dans le cadre d'actions collectives) de bénéficier de l'appui local des ACCP (agents chargés du contrôle et de la prévention, rattachés aux DREETS).

- Réaliser des actions sur la thématique de l'amiante et sur au moins une de ces 3 thématiques : radon, poussières de bois et silice cristalline,
- Réaliser des actions sur au moins une de ces 3 thématiques : H2S, CO2 et méthanisation,
- Réaliser des dossiers Phyt'Attitude sur les cas d'intoxication aigüe liés à l'utilisation de produits pesticides...

Fiche 1.3 Prévention de la désinsertion professionnelle : renforcer les partenariats et mobiliser les entreprises

1- Diagnostic

Constats

Le contexte actuel se caractérise notamment par le vieillissement de la population active, l'allongement de la vie professionnelle, un nombre croissant de personnes vivant avec une maladie chronique, ainsi que par l'évolution rapide des métiers et des conditions de réalisation du travail (intensification, instabilité, systèmes organisationnels plus complexes et plus rigides, nouvelles technologies, problématiques de recrutement et de fidélisation...). S'ajoutent à cela : les difficultés, soit de retour au travail des salariés déclarés inaptes, soit d'insertion des travailleurs en situation de handicap, la gestion du risque lié aux arrêts de travail et la nécessité de maintenir les séniors en emploi. L'ensemble souligne non seulement le rôle essentiel de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP), mais aussi la nécessité d'optimiser les parcours professionnels et de favoriser l'employabilité (tant que les travailleurs ont la capacité d'acquérir et de maintenir les compétences¹⁶ nécessaires pour trouver ou conserver un emploi, s'adapter à de nouvelles formes de travail¹⁷).

D'une manière générale, plus un arrêt de travail se prolonge, plus le retour au travail est difficile voire compromis. Ainsi, les travailleurs concernés par cette situation (tous régimes confondus) sont le plus souvent licenciés faute de possibilité de reclassement ou d'aménagement de poste et seule une faible minorité d'entre eux parvient à retrouver un emploi¹⁸.

L'implication précoce et l'engagement de l'entreprise dans la stratégie de PDP et de maintien en emploi (MEE) font partie des facteurs qui influencent positivement le pronostic professionnel des travailleurs¹⁹. A l'inverse, l'absence de politique de PDP et de MEE est préjudiciable.

L'ensemble de ces constats pose donc des questions d'ordre sanitaire, sociétal, économique et de politiques publiques qui font de la PDP un enjeu majeur, au croisement de différents domaines. C'est pourquoi la coordination des acteurs de la PDP est indispensable et doit être le plus précoce possible en mobilisant les entreprises sur le sujet.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de rappeler et de clarifier quelques définitions et notions.

La Haute Autorité de santé (HAS) définit la désinsertion professionnelle comme « *une perte durable d'emploi, quelle qu'en soit la cause, l'incapacité de rester ou de retourner au travail résultant d'une blessure ou d'une maladie* ». La PDP consiste donc à prévenir la perte durable d'emploi du fait d'une blessure (accident du travail (AT) ou non ou d'une maladie professionnelle (MP) ou non).

En MSA, la PDP s'appuie sur des dispositifs et des accompagnements destinés aux travailleurs (salariés agricoles comme non-salariés agricoles) dont l'état de santé est, ou risque de devenir, difficilement compatible avec la poursuite de leur activité professionnelle.

Le maintien dans l'emploi (MDE), maintien du travailleur à son poste de travail grâce à des aménagements ou un reclassement dans son entreprise, et le maintien en emploi (MEE), reclassement¹ dans une autre entreprise ou réorientation professionnelle, sont des actions de prévention de la désinsertion professionnelle.

La PDP ne se limite pas aux travailleurs en arrêt de travail mais s'envisage tout au long du parcours

¹⁶ Les compétences sont à entendre dans un sens large au-delà des questions d'apprentissages, de connaissances et de savoir un peu plus dans le sens de capacité

¹⁷ Dictionnaire Robert

¹⁸ Rapport Inspection générale des affaires sociales (IGAS) « Aptitude et médecine du travail », M. Issindou, Mai 2015

¹⁹ Recommandations Haute Autorité de Santé (HAS), Société Française de Médecine du travail (SFMT) 2019

professionnel (PDP précoce ou primaire) ; cela confirme la nécessité d'une part d'anticiper, lorsque c'est possible, sans attendre les problèmes de santé, et d'autre part d'établir une continuité entre les différents niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire. Il s'agit de capitaliser sur l'expérience acquise en prévention tertiaire pour agir le plus en amont possible (déplacer le curseur de la prévention tertiaire à la prévention primaire).

Il est important de préciser que l'activité en lien avec la prévention de la désinsertion professionnelle des travailleurs agricoles constitue en réalité la grande majorité de l'action des services SST de la MSA.

Qu'il s'agisse du suivi individuel de l'état de santé des travailleurs agricoles ou des actions en milieu de travail réalisées par les équipes SST, la PDP est une activité pérenne et importante du service SST.

Elle a d'ailleurs été consacrée dans le cadre de la dernière réforme de 2021, qui a prévu une série de mesures visant à la favoriser, notamment en généralisant les cellules PDP (confortant ainsi l'existence des cellules pluridisciplinaires opérationnelles (CPO) de maintien en emploi du parcours PDP de la MSA) et en l'inscrivant parmi l'offre socle de services à tenir par les services SST dans le cadre de leur certification.

Par ailleurs, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 a intégré la PDP dans les missions de la CCMSA et des MSA, reconnaissant ainsi notre expertise et nos compétences sur ce champ et l'importance de notre guichet unique en ce domaine.

Positionnement de la NMSA sur le sujet

La PDP est un axe stratégique fort porté par la MSA depuis 2016, notamment dans le cadre des précédents PSST, de la COG et de MSA 2030.

Au cours du PSST 2021-2025, de nombreuses actions de sensibilisation à la PDP envers les médecins généralistes et les entreprises ont été réalisées, qu'elles soient individuelles ou collectives.

Les médecins généralistes étant peu disponibles, des difficultés ont souvent été rencontrées par les MSA pour les atteindre et réaliser les actions nécessaires. Cependant, lorsque des actions sont mises en œuvre, elles sont utiles et appréciées.

La sensibilisation des entreprises a été plus facile à réaliser.

Le PSST 2021-2025 a également permis de confirmer l'inscription des MSA dans une dynamique de réseau en matière de PDP, avec des partenaires nombreux, au premier rang desquels Cap emploi.

Il a enfin favorisé le travail en transversalité au sein du guichet unique, non seulement au sein des cellules pluridisciplinaires de maintien en emploi (CPME) dans le cadre du parcours PDP, mais aussi au-delà.

Il ne s'agira pas dans le cadre du PSST 2026-2030 de valoriser toute l'activité PDP des services SST.

En effet, une partie du champ de la PDP est couverte par d'autres thématiques du PSST 2026-2030.

Ainsi la prévention précoce de la désinsertion professionnelle se retrouve dans l'axe transverse "*Prévention primaire*". La démarche de prévention primaire, parce qu'elle se concentre sur l'élimination ou la réduction à la source des situations d'exposition aux dangers, participe à la prévention précoce de la désinsertion professionnelle en permettant de générer des conditions de réalisation de travail favorables à la santé des individus et des performances dans l'entreprise.

La PDP se retrouve également dans la thématique "*Accompagner les entreprises à agir sur les situations de travail par une approche pluridisciplinaire systémique en prévention primaire pour préserver la santé*" (fiche 1.1). En effet, cette thématique, qui couvre notamment la prévention/réduction des troubles musculo-squelettiques (TMS) et des troubles psycho-sociaux (TPS) concourt à la PDP, sachant que ces deux types d'atteintes à la santé constituent les principaux motifs de restriction d'aptitude et d'inaptitude.

Dans la continuité du PSST 2021-2025, il s'agira à partir de 2026 de développer des actions de prévention précoce de la désinsertion professionnelle, avec la volonté d'accompagner les entreprises agricoles dans cet exercice.

Il est également important d'asseoir la MSA comme un acteur de la PDP vis-à-vis des partenaires et des entreprises.

2- Objectifs

Objectif stratégique :

- Agir en prévention précoce de la désinsertion professionnelle

Objectifs opérationnels :

- Accompagner les entreprises agricoles à s'inscrire dans une démarche précoce de la désinsertion professionnelle
- Poursuivre le travail en réseau en vue d'une coordination des actions PDP

3- Exemples d'actions

Pour répondre à ces objectifs, des actions locales et nationales seront mises en place et s'inscriront dans les trois volets suivants :

- Volet 1 : Mobiliser et motiver les entreprises à s'investir en PDP
- Volet 2 : Développer une méthodologie d'intervention en prévention précoce de la désinsertion professionnelle en se fondant sur la démarche globale de prévention des risques professionnels
- Volet 3 : Contribuer aux travaux en réseau avec les partenaires de la PDP

Par la CCMSC :

- Réaliser des actions de sensibilisation s'inscrivant dans la stratégie MSA de développement de l'offre de service aux entreprises,
- Consolider les partenariats avec les acteurs nationaux de la PDP (PST5, convention nationale pluriannuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap, Comète France, Agefiph, Cheops ...),
- Accompagner les MSA pour sensibiliser les entreprises sur les actions PDP...

Par les MSA :

- Intervenir en entreprise, pour les informer sur la PDP, mais également pour leur démontrer l'intérêt de s'engager dans la PDP (en s'appuyant notamment sur la méthodologie d'intervention déterminée),
- Poursuivre leurs actions partenariales.

Fiche 1.4 Prévenir les principaux ATGM

1- Diagnostic

Constats

Chaque jour, des travailleurs se retrouvent confrontés à des situations dangereuses qui peuvent avoir des conséquences parfois graves ou mortelles. Au régime agricole, 1 personne meurt au travail tous les 2,5 jours. En 2023, ce sont ainsi 102 non-salariés et 50 salariés qui ont perdu la vie au travail (De 2019 à 2023, on a enregistré en moyenne 85 accidents du travail mortels par an chez les non-salariés et 49 chez les salariés). Et chaque jour, 15 travailleurs sont gravement blessés. En 2023, ce sont ainsi 1775 non-salariés et 3650 salariés (sur la même période précédemment citée, 2095 accidents graves par an chez les non-salariés et 3543 chez les salariés.) qui ont subi un accident du travail grave, entraînant de fait, une incapacité permanente.

Au-delà du drame humain, le coût économique pour le secteur agricole et la société dans son ensemble est considérable : arrêts de travail prolongés, perte de compétences, désorganisation des exploitations ou entreprises, augmentation des charges pour les entreprises et les organismes de protection sociale, ainsi que dépenses liées aux soins, à la rééducation et à l'indemnisation. Ces coûts, à la fois visibles et invisibles, fragilisent un secteur déjà confronté à de nombreuses difficultés. Pourtant, une grande partie de ces accidents pourrait être évitée par une meilleure information, une culture partagée de la prévention, et la mise en œuvre de mesures adaptées dès la conception des équipements et des situations de travail. C'est pourquoi la lutte contre les accidents graves et mortels constitue une priorité centrale de ce PSST.

Les situations de travail à l'origine des accidents graves et mortels impliquent principalement des activités avec des équipements motorisés (*tracteurs, machines coupantes portatives...*), des animaux, les interventions en hauteur ou dans l'environnement des lignes électriques aériennes, et les déplacements routiers.

Le PSST 2021-2025 avait notamment pour objectif de développer la prévention liée à l'utilisation des machines et des risques liés à l'exposition de situations de travail en hauteur dans le milieu agricole au travers de la prévention primaire.

Il est nécessaire de poursuivre cet objectif qui permet notamment de réaliser des actions au long cours sur la conception des équipements de travail les plus courants en agriculture (normalisation), et d'intégrer au mieux la prévention primaire dans les principales situations de travail génératrices d'accident.

Positionnement de la MSA sur le sujet

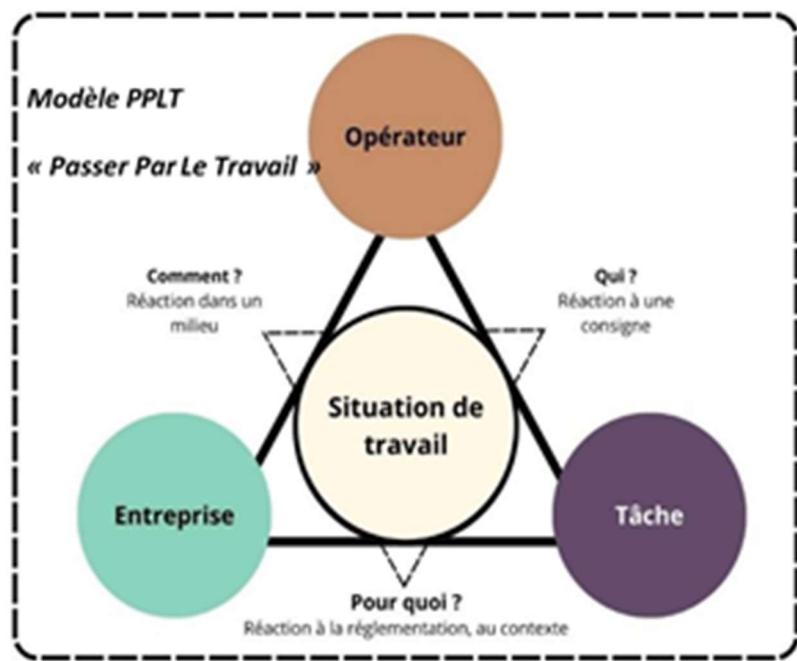
Les accidents de travail sont souvent la conséquence d'un dysfonctionnement dans la situation de travail, résultat de l'interaction entre un opérateur, une tâche et un contexte de travail. Si la prévention est uniquement abordée sous l'angle de l'individu, elle revient à adopter une approche restrictive et prescriptive qui néglige le travail réel tel qu'il est effectivement réalisé. Cette vision partielle ne permet ni de comprendre les conditions concrètes de réalisation des tâches, ni d'agir efficacement sur les causes profondes (déterminants) des accidents.

Pour être pertinente, l'action en santé et sécurité au travail doit prendre en compte l'ensemble de la situation de travail, en intégrant les dimensions humaines, organisationnelles, techniques et contextuelles.

Cette approche s'intitule « Passer Par Le Travail » et est illustrée au travers du graphique ci-dessous.

Dans le cadre de ce nouveau PSST, la MSA ambitionne de développer la prévention primaire en intervenant sur l'ensemble des déterminants de la situation de travail et son organisation avant que celles-ci ne créent d'effet (immédiat ou à long terme) sur les possibilités d'agir de l'opérateur, sa santé et sa sécurité.

L'objectif de cette approche est de limiter ou d'éviter l'apparition d'un accident.



La situation de travail n'existe que lorsqu'il y a rencontre, dans un même temps et dans un même espace, de l'entreprise, des consignes et de l'opérateur. Ainsi, l'action en Santé et Sécurité au Travail (SST) ne doit pas se limiter à l'individu qui réalise la tâche, mais doit également prendre en compte les outils et ressources à sa disposition (*matériel, environnement, économie*), les consignes (*prescriptions, management réglementation, normalisation*) et enfin la formation et la sensibilisation des personnes impliquées.

- **Utilisation des équipements de travail :**

Dans le cadre des activités nécessitant l'utilisation d'équipements de travail motorisés, les enjeux de prévention primaire résident notamment dans les actions normatives : comment concevoir des machines intrinsèquement sécurisées pour éviter/limiter des opérations humaines non adéquates lors de leur utilisation ?

Pour cela, il est nécessaire de faire remonter du terrain des éléments de connaissances sur les situations et circonstances, qui ont conduit à l'accident et/ou au presqu'accident, afin d'obtenir des normes de sécurité de qualité qui guideront les fabricants de matériels pour une meilleure intégration de la sécurité dès la conception des machines.

Toutefois, avec le renouvellement progressif, mais parfois lent du matériel dans les entreprises, l'intégration de la sécurité dès la conception a un impact durable mais différé sur la sinistralité avec les machines. La sensibilisation des adhérents, notamment des nouveaux ou jeunes utilisateurs, est donc très importante pour compléter cette démarche et favoriser une utilisation des matériels en sécurité.

Enfin, le cas échéant, le signalement d'équipements ne respectant pas les principes d'intégration de la sécurité prévus pour leur mise sur le marché pourra venir renforcer la sécurité des matériels en service, dans l'entreprise en question et chez les autres utilisateurs du même équipement.

- **Travail en hauteur :**

La mesure de prévention du risque de chutes de hauteur la plus efficace réside simplement dans le fait de ne pas monter. Tout l'enjeu des services SST de la MSA pourrait alors se résumer dans la conception des situations de travail qui nécessitent de pouvoir réaliser les actions en hauteur en restant les pieds au sol (manettes déportées, observations par caméra, suivi informatique des stocks, nettoyage robotisé...). Les stratégies de

prévention souhaitées dans le cadre de ce nouveau plan ne sont ainsi pas différentes du PSST 2021-2025 : agir sur les déterminants de la situation de travail grâce aux outils de prévention primaire mais également par la plus-value des échanges entre pairs pour faciliter le travail en réseau.

- **Travail avec les animaux :**

Le travail au contact des animaux constitue l'un des principaux facteurs d'accidents graves en agriculture. Ces accidents surviennent notamment lors des phases de manipulation, de déplacement, de soins ou d'alimentation. La prévention des risques dans ces situations de travail repose sur une approche globale intégrant plusieurs leviers. La construction d'une relation entre l'animal et l'éleveur est un préalable indispensable à la docilité de l'animal, à son bien-être et à la sécurité de l'intervenant. Cette relation s'établit dans la durée et suppose des pratiques adaptées en fonction des spécificités du contexte. Par ailleurs, la conception des bâtiments d'élevage et le choix des équipements doivent permettre des interventions facilitées, sécurisées et limiter les situations de contrainte ou de stress pour les animaux comme pour les opérateurs. L'organisation du travail doit également être pensée pour anticiper les risques et garantir l'efficience des interventions humaines.

- **Prévention du travail sur la voie publique :**

La prévention du risque routier professionnel s'inscrit complètement et depuis de nombreuses années à la MSA, dans la démarche de prévention primaire globale et systémique. Les déplacements routiers professionnels sont une opportunité pour questionner une grande partie de l'organisation du travail d'une entreprise. S'interroger sur leur nécessité, leur utilité, leur plus-value, leur organisation matérielle, géographique, territoriale, leurs effets sur la santé, sur l'environnement, contribue à comprendre le travail réel, à identifier des leviers de prévention et à améliorer la performance de l'entreprise.

- **Conduites addictives :**

Les conduites addictives (drogues, médicaments, alcool, tabac...) constituent un sujet de santé publique et peuvent avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des salariés. Certains facteurs liés au travail comme le stress, les horaires atypiques, l'isolement..., peuvent favoriser la consommation d'alcool et/ou de substances psychoactives.

Le service de Santé Sécurité au travail en Agriculture est un acteur important puisqu'il a pour mission de conseiller l'employeur, les travailleurs et leurs représentants en matière de prévention des consommations addictives sur le lieu de travail.

La prévention des conduites addictives fait l'objet d'actions déclinées dans la fiche 2.4 « Populations spécifiques sous l'angle de la réalisation de l'activité ».

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Réduire les accidents en nombre et en gravité
- Prévenir les risques liés à l'exposition des populations agricoles aux sources de danger suivantes : utilisation de machines, travail avec les animaux, travail en hauteur, notamment dans l'environnement des lignes électriques aériennes, déplacements routiers...
- Repérer les situations de travail dangereuses / Engager des actions permettant une meilleure connaissance des circonstances des accidents du travail graves et mortels ;
- Développer des mesures de prévention primaire en agissant sur ces situations dangereuses en mobilisant tous les acteurs gravitant sur le système "travail" - opérateurs / dirigeants d'entreprises / élus / concepteur matériel / politique / institut techniques...- ainsi que sur les différentes composantes d'une situation de travail dans laquelle les exploitants et salariés du monde agricole évoluent.

Objectifs opérationnels :

- Réduire l'exposition des travailleurs aux situations dangereuses en développant leur connaissance des risques liés aux principaux accidents graves et mortels.
- Accompagner les entreprises dans la prise en compte le plus en amont possible de ces risques, en développant des mesures de prévention primaire et en poursuivant la sensibilisation à la prévention

3- Exemples d'actions

Pour répondre à ces objectifs, des actions locales et nationales seront mises en place :

Par la CCMSA :

- Participer au processus de rédaction des normes de sécurité des matériels couramment utilisés en agriculture (AFNOR1 ou UNM2),
- Outiller le réseau pour la remontée d'information via la Base De Données (BDD) Machines (alimente/capitalise/synthétise et valorise), ...

Par les MSA :

- Alimenter la Base De Données (BDD) au travers des retours d'enquête Machines,
- Contribuer à la surveillance du marché des équipements de travail en effectuant le cas échéant des signalements de machines dangereuses repérées lors de visites en entreprise, après un incident...
- Accompagner les entreprises pour développer des mesures de prévention primaire en agissant sur les situations dangereuses en lien avec la thématique ATGM ...

Fiche 2.1 Accompagner les entreprises sur l'usage des nouvelles technologies en intégrant le travail réel

1- Diagnostic

Constats

L'expression "Nouvelles Technologies" agrège une diversité de technologies, de contextes, d'usages au travail, d'objectifs à atteindre. En découlent une diversité de questionnements sur les transformations qu'elles induisent tant sur les entreprises que sur les travailleurs, à la fois sur leur santé et sur leurs performances.

Du point de vue de la technologie en elle-même, le degré de maturité des "*nouvelles technologies*" varie d'une technologie à l'autre. Certaines sont encore à l'état de prototypes issus de la recherche appliquée, d'autres sont en phase d'expérimentation terrain, d'industrialisation voire de commercialisation. Les réglementations nationales et supranationales pour réguler leurs usages au travail ou dans la vie privée se mettent progressivement en place (*IA act*, réglementation sur les véhicules autonomes...).

Du point de vue du contexte, une même technologie pourra être qualifiée de "nouvelle" ou de "déjà bien implantée" en fonction du secteur d'activité, de l'entreprise. Le contexte global de l'entreprise, les caractéristiques de la situation de travail dans lequel on cherche à implanter la technologie sont donc importants à prendre en compte.

Ces technologies peuvent être regroupées en fonction des objectifs d'augmentation de la performance (économique) recherchés par l'entreprise et des usages attendus :

- Le développement de l'information et de la communication dans l'activité de travail et les usages des technologies numériques,
- La poursuite de la mécanisation et de l'automatisation des activités agricoles,
- L'aide à la décision et à la gestion de l'entreprise,
- L'aide à la production et à la transition énergétique, écologique et climatique agricole (ex : méthanisation, agri-voltaïsme).

Toutes modifient les conditions de réalisation du travail et peuvent donc potentiellement avoir des effets sur la santé et/ou la sécurité au travail. Les connaissances des effets de ces nouvelles technologies sur la santé, sur l'humain au travail, sur son activité au travail se développent mais restent parcellaires et sont plus ou moins documentées (émergence de nouveaux risques / déplacement du risque / contraintes et ressources pour les travailleurs). Leurs impacts sont multiples, imbriqués et complexes.

On observe sur le terrain un renforcement de l'offre de solutions technologiques disponibles sur le marché, une accélération de leur pénétration dans les exploitations et entreprises du secteur agricole, et plus généralement une intensification du recours aux technologies et aux outils numériques. Celles-ci sont vues par de nombreux acteurs comme une réponse à un ensemble de préoccupations sociétales et de l'entreprise (performance économique, gain de temps et équilibre vie professionnelle / vie privée, amélioration des conditions de travail et réduction de la pénibilité, modernité et attractivité des métiers par l'innovation, facilitation de la communication et des échanges, développement durable). Parallèlement, s'opère un élargissement des questionnements autour de ces nouvelles technologies. Les enjeux autour de l'usage de ces technologies (impact environnemental des infrastructures et des usages du numérique, propriété des données et cyber-attaques, souveraineté, enjeux éthiques) sont ainsi mis en débat dans la société.

Sur le terrain, la santé du travail est rarement prise en compte dès l'analyse du besoin et dans les critères de décision d'investissement dans ces solutions technologiques.

La prise en compte des conditions et démarches favorisant une intégration réussie, durable, respectueuse des spécificités de l'entreprise et du bien-être de ses travailleurs continue d'être insuffisante.

Une intégration réussie se concrétise par : une démarche d'accompagnement au changement, la place et le rôle des utilisateurs dans le process de mise en place des nouvelles technologies, un questionnement sur les possibles modifications du travail.

Enfin, les nouvelles technologies sont l'un des éléments sur lesquels s'appuient la transformation agricole et son adaptation aux enjeux environnementaux et climatiques.

La modernisation de l'agriculture et des zones rurales par l'innovation et la transition numérique du monde agricole est un objectif transversal de la Politique Agricole Commune 2023-2027¹. Par ailleurs, cette thématique fait l'objet de plusieurs actions dans le PST-4 et se poursuivra dans le futur PST-5, elle est identifiée dans le plan stratégique MSA 2030, et fait partie des enjeux en santé et sécurité au travail identifiés dans les projections du travail en 2040 réalisées par l'INRS ainsi que dans les travaux de l'UE-OSHA et de l'OIT.

Positionnement de la MSA sur le sujet

Dans le cadre du précédent PSST, plusieurs études en situation de travail ont été menées par les équipes SST de la MSA pour mieux comprendre les effets à moyen terme des exosquelettes sur les travailleurs et les modifications du travail engendrées, au-delà des résultats prometteurs des tests en laboratoire. Les équipes SST de la MSA ont conjointement élaboré un positionnement institutionnel partagé ainsi qu'une démarche d'accompagnement à l'intégration d'exosquelettes en entreprises dans une perspective de prévention primaire des TMS / TPS et / ou de prévention précoce de la désinsertion professionnelle.

La démarche d'intervention interroge le besoin réel, les conditions d'intégration de la nouvelle technologie invite à anticiper la transformation des situations de travail en s'appuyant sur le travail réel et en se projetant sur le travail futur. Spécifique à chaque entreprise, elle a également pour objectif de développer l'autonomie des entreprises en matière de culture de prévention durable et de rendre chef d'entreprise et salariés co-acteurs de la démarche.

Pour les acteurs des équipes SST de la MSA, l'introduction d'une nouvelle technologie, quelle qu'elle soit, comme tout investissement, doit répondre à un besoin réel, à un objectif clair, tant pour l'entreprise que ses parties prenantes. Pour que cet investissement soit un succès, celui-ci doit être réfléchi et accompagné.

Du point de vue de la santé et sécurité au travail, toute technologie, technique ou procédure qui modifie les conditions de réalisation du travail, et qui peut donc faire évoluer les risques, peut être considérée, en santé et sécurité au travail, comme une nouvelle technologie. La nouveauté peut concerner le niveau technique ou technologique, l'usage (objectifs visés), l'utilisation dans une entreprise, dans une filière.

Ce qui guide l'analyse des *"nouvelles technologies"*, dans une perspective de prévention primaire et de santé au travail, est une attention portée :

- A son adéquation au besoin réel, dans le cas où la technologie est envisagée à des fins de prévention,
- Au temps de sa mise en place (changements d'habitudes, phase d'appropriation, adaptation aux besoins...),
- Aux modifications de l'activité (apparition de nouvelles tâches, disparition d'anciennes tâches, nouvelles possibilités d'organisation, de pratiques, de fonctionnalités...),
- À la modification de l'exposition aux dangers : majoration / minoration / disparition / substitution / recombinaison des risques existants, voire apparition de nouveaux risques,
- Aux modalités d'accompagnement au changement et à la conduite de projet par l'entreprise, facteur de réussite / d'échec : consultation et participation des salariés, anticipation du travail futur, formation...

Avec ce positionnement, la MSA n'est pas dans un rôle de financeur de ces technologies, et les acteurs des services SST ne prennent pas position a priori pour ou contre une technologie : le contexte global de son implantation (entreprise) est à étudier, pour s'assurer que la nouvelle technologie remplira bien les critères de la définition de la prévention primaire, (secondaire ou tertiaire), et qu'elle concernera le collectif de travail.

Dans le cadre de son nouveau PSST, la MSA poursuit les études longitudinales et transversales sur l'influence des nouvelles technologies sur le travail, la santé et la sécurité, pour en dégager des éléments communs et des spécificités en matière de prévention.

La MSA accompagne, par une démarche pluridisciplinaire consolidée et spécifique à chaque situation et entreprise, les entreprises dans leurs projets d'intégration de nouvelles technologies.

Par ailleurs, les effets potentiellement délétères sur la santé en lien avec l'activité de méthanisation et les perspectives de son déploiement sur le territoire dans les prochaines années doivent nous inciter à poursuivre la formation de notre réseau initiée lors du précédent PSST ainsi que les travaux initiés avec les acteurs nationaux de la filière.

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Consolider, puis diffuser, notre positionnement et notre démarche d'intervention en s'appuyant sur :
 - Produire des connaissances sur les "*nouvelles technologies*" et leur impact sur l'activité de travail par :
 - Réaliser une veille prospective au prisme des conditions de réalisation de l'activité sur quelques "*nouvelles technologies*" (liste pouvant évoluer : exosquelettes, méthanisation, robots agricoles, intelligence artificielle, outils d'aide à la décision, drones)
 - Réaliser des expérimentations pour l'élaboration de nouvelles connaissances sur les effets de ces technologies
 - Accompagner les filières, les entreprises et les travailleurs à l'appropriation de ces technologies en tenant compte de la réalisation de l'activité et de leurs effets sur la santé et sur les performances, en lien avec les transformations du monde agricole.

Objectifs opérationnels :

- Structurer les expérimentations pour construire et consolider des connaissances transférables entre projets / filières
- Faire circuler l'information et consolider les connaissances sur les impacts des technologies sur l'activité de travail
- Intégrer des projets pour porter le positionnement institutionnel et accompagner les acteurs à la prise en compte des conditions de réalisation de l'activité
- Consolider une démarche d'intervention partagée en MSA, tenant compte des éventuelles spécificités des nouvelles technologies

3- Exemples d'actions

Pour répondre à ces objectifs, des actions locales et nationales seront mises en place :

Par la CCMSA :

- Coconstruire avec les MSA des méthodologies d'accompagnement des entreprises / des filières permettant d'intégrer une nouvelle technologie, dans une perspective de développement d'une culture de prévention,
- Intégrer des projets pilotés par des acteurs nationaux (industriels, filières, ...) pour porter le positionnement SST autour des nouvelles technologies...

Par les MSA :

- Contribuer à l'élaboration nationale de la cartographie des différentes technologies et de leurs usages en agriculture,
- Accompagner des entreprises, toutes technologies confondues, sur l'usage de leur "*nouvelle technologie*" en intégrant le travail réel, selon les orientations suivantes : exosquelettes, méthanisation, autres technologies (robots, intelligence artificielle et outils d'aide à la décision, drones...) ...

Fiche 2.2 Mutations et transitions : prévenir leurs impacts sur le travail en agriculture

1- Diagnostic

Constats

Le monde agricole subit constamment des évolutions des contextes qui l'entourent. Depuis quelques années, tout va plus vite, très vite, souvent trop vite et parfois même à un rythme tel qu'il devient difficile de les anticiper. La logique classique de « cause à effet » semble s'inverser, avec des conséquences parfois visibles avant même que les causes ne soient pleinement identifiées ou comprises.

Enormément d'acteurs influencent et déterminent ces évolutions contextuelles mais très peu sont ceux qui les vivent dans leur travail d'agriculteur. Ce dernier, habituellement absent à la des tables de négociations subit et régule de manière importante, bien souvent au détriment de sa santé, les prescriptions nouvelles du métier qui lui incombent. L'enchaînement des crises agricoles, les tensions entre professionnels et consommateurs, transformateurs et distributeurs, l'incompréhension des politiques appliquées... font de ces constats des exemples aujourd'hui, bien présents dans la réalité du terrain.

Il ne s'agit pas ici de rejeter les nouvelles prescriptions qui se dessinent. Dans notre positionnement, ces prescriptions constituent des leviers essentiels et structurants au travail à réaliser. Toutefois, il est impératif de les envisager à travers le prisme du *travail réel* en cherchant à comprendre les effets avérés et/ou potentiels qu'elles auront sur la manière dont les professionnels accomplissent leurs tâches au quotidien. Il ne s'agit pas uniquement d'une question technique, mais d'une véritable réflexion sur les conséquences humaines et organisationnelles de ces transformations. Il est cependant fondamental de penser la prescription, de la réfléchir et de la construire en projetant à minima dans la mesure du possible, les effets qu'elle créera sur les situations de travail auxquelles on s'intéresse, voire d'identifier des voies de régulation si ces effets ne peuvent, parfois, pas être évités.

Notre hypothèse repose sur une idée fondamentale : pour réussir la transition vers un modèle agricole plus respectueux de la santé des travailleurs et de l'environnement, il est crucial de comprendre comment les mutations contextuelles vont impacter l'ensemble des composantes des situations de travail. Cela inclut les travailleurs, les lieux de travail et les tâches qu'ils doivent accomplir. Ainsi, au-delà de la seule dimension économique, il convient de se poser plusieurs questions : Quel est le coût réel de ces mutations contextuelles, au-delà de l'aspect financier ? Quelles seront les conséquences concrètes sur la qualité du travail, sur la santé et le bien-être des travailleurs et sur la santé du vivant (animaux et écosystèmes) ? Les changements proposés sont-ils réellement nécessaires ou sont-ils motivés par des dynamiques extérieures qui ne prennent pas suffisamment en compte les réalités du travail ? Finalement, est-ce que l'évolution envisagée ainsi que l'adaptation qui en découle sont réalistes/durables sans mettre en péril la santé (physique, psychique) de la ou des personne(s) qui devront effectuer le travail ?

Les transitions agroécologiques, bien qu'indispensables pour un avenir plus durable, ne doivent pas être envisagées uniquement sous l'angle des objectifs environnementaux. Elles doivent être pensées comme des transformations intégrales, qui tiennent compte du *travail réel*, de l'expérience vécue des agriculteurs et de leur capacité à s'adapter. En intégrant ces dimensions humaines dans la réflexion sur les changements à venir, il sera possible de proposer des solutions qui ne se contentent pas de répondre aux impératifs écologiques, mais qui permettent également de préserver et améliorer les conditions de travail des agriculteurs, gage de pérennité du secteur agricole.

En résumé, la question centrale qui se pose est celle de l'adaptation : comment anticiper et intégrer ces évolutions de manière à préserver non seulement l'équilibre des systèmes agricoles, mais aussi la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs ? La prévention par le travail réel se doit d'être au cœur de cette

réflexion, afin que chaque changement soit mis en œuvre de manière équilibrée, réfléchie et adaptée aux réalités.

Positionnement de la MSA sur le sujet

Les services de santé et de la sécurité au travail de la MSA ont la responsabilité d'anticiper les enjeux liés aux métiers agricoles et d'agir en amont, avant que les effets ne se manifestent.

Nos actions s'inscrivent dans une stratégie de prévention primaire, visant à anticiper les impacts des évolutions sur le système de travail agricole. L'enjeu de nos interventions est donc de repérer les mutations contextuelles, d'identifier les effets sur le travail en amont pour mieux les prévenir.

Nous nous positionnons comme des facilitateurs dans les transitions agricoles, sans être décideurs des orientations à suivre.

2- Objectifs

Objectif stratégique :

- Anticiper et accompagner les transitions agricoles en garantissant la sécurité et le bien-être des travailleurs agricoles, en agissant avant que les effets sur le système de travail ne se manifestent, et en plaçant au cœur de nos méthodologies d'intervention le *travail réel* des actifs agricole.

Objectifs opérationnels :

- Développer une veille proactive des évolutions agricoles et agroécologiques,
- Promouvoir une approche globale, participative et locale pour identifier les besoins des agriculteurs,
- Renforcer la coopération pluridisciplinaire avec les parties prenantes du secteur agricole.

3- Exemples d'actions

Pour répondre à ces objectifs, des actions locales et nationales seront mises en place :

Par la CCMSA :

- Travailler en partenariat avec les acteurs politiques, économiques, scientifiques et sociétaux pour garantir une approche cohérente et partagée de la transition agroécologique.
- Mettre en place des mécanismes de surveillance et de suivi des tendances économiques, sociales, et environnementales susceptibles d'impacter les métiers agricoles pour créer le contenu de nos webinaires à destination du réseau et partenaires.

Par les MSA :

- Sensibiliser les élus, les directions sur le sujet. Travailler en partenariat pour sensibiliser les autres acteurs du monde agricole au niveau local (élaboration et/ou participation à de projets d'études dans une filière, etc.).
- Accompagner les entreprises agricoles à connaître les évolutions contextuelles dans les filières concernées, comprendre les situations de travail actuelles et prospectives que suggèrent les évolutions contextuelles, à transformer les situations de travail au regard des évolutions contextuelles, à évaluer les effets (bénéfices et limites) des transformations.

Fiche 2.3 Le défi de renouvellement des générations et les femmes comme levier à ce défi

1- Diagnostic

Constats

En agriculture, le renouvellement des générations désigne le processus par lequel de nouveaux agriculteurs remplacent des générations en départ. Cette problématique, commune à différents secteurs économiques, pose des questions spécifiques aux exploitants agricoles mais aussi aux entreprises agricoles (employeurs et salariés). Les enjeux qui y sont afférents sont de plus en plus pressants :

- **Les enjeux liés au contexte démographique en mutation** : Le vieillissement de la population agricole et le départ massif à la retraite d'un agriculteur sur deux dans les 10 prochaines années risque de créer un vide générationnel. En effet, si le renouvellement n'a pas lieu, le nombre d'exploitations agricoles va diminuer de façon importante pouvant mettre en péril la souveraineté alimentaire du pays et notre économie. En outre, cela pourrait entraîner une perte de savoir-faire et une désertification de nos territoires ruraux.
- **Les enjeux liés au contexte environnemental et sociétal qui demande une transformation des systèmes** : Le renouvellement des générations constitue une opportunité pour amorcer la transition vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.
- **Les enjeux liés à la l'évolution des actifs agricoles :**
 - Des nouveaux profils : Chaque année, les agriculteurs **non issus du milieu agricole (NIMA)** représentent **1/3 des nouveaux installés**. De plus, les femmes représentent près de 26,7 % des non-salariés agricoles. L'apparition de ces nouveaux profils peut favoriser l'émergence de **nouveaux modèles d'exploitation agricole** plus inclusifs, collaboratifs et axés sur l'innovation.
 - Accès au foncier et capacité financière : L'accès à la terre et au financement est un obstacle majeur pour ceux qui souhaitent s'installer en agriculture. Ainsi, l'activité salariée devient une alternative pour pallier le problème d'acquisition de propriétés. De même, d'autres modèles de structures émergent comme les coopératives ou encore des groupements d'agriculteurs visant à mutualiser des ressources, des équipements et des terres. Cela permet de réduire les coûts fixes en les partageant, tout en bénéficiant de la solidarité collective.

En résumé, le renouvellement des générations en agriculture est essentiel pour assurer la viabilité de ce secteur, maintenir les emplois en milieu rural et répondre aux défis de la transition écologique.

Positionnement de la MSA sur le sujet

Réfléchir aux questions de santé et sécurité au travail pour tous dans le développement des entreprises contribue à rendre les métiers agricoles plus attractifs.

Les services SST de la MSA, composés de préveteurs, mettent à la disposition des actifs agricoles, leurs compétences (connaissances techniques et scientifiques, savoir-faire de dialogue, de coopération, de gestion de la relation sur le moyen et long terme, d'analyse et de résolution de problème) pour les aider à prendre en compte la question des conditions de réalisation du travail, la qualité de vie au travail, dans les différentes phases de maturation des projets d'installation et de développements des entreprises agricoles :

- Formation initiale

- Installation/transmission
- Pérennisation/développement de l'entreprise.

Les accompagnements SST viseront dorénavant à aider les entreprises agricoles à se structurer de façon qu'elles puissent être **durables**, autrement dit, répondant à la fois aux enjeux de **viabilité et de vivabilité**²⁰. Ils viseront également à développer leurs connaissances sur les liens entre santé et performance afin de leur permettre de prendre des décisions stratégiques en tenant compte des enjeux de santé.

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

- **Accompagner les entreprises agricoles à l'occasion de leur installation ou de tout autre projet d'évolution ou de transformation** par une approche globale et participative, consiste à interroger les conditions de réalisation du travail²¹. Développer les connaissances des acteurs relais (élus, directeurs de MSA, OPA, décideurs...) non seulement sur les liens entre santé, travail et performances, sur les enjeux de viabilité et vivabilité, mais également sur notre approche de prévention primaire, qui se développe uniquement dans le cadre d'une relation de service durable.
- **Porter une attention particulière sur la place des femmes en agriculture et leur vécu à toutes les étapes clés de la vie d'une entreprise.** En effet, en tant que piliers économiques et sociaux, ayant un impact significatif sur la pérennité des exploitations agricoles, la reconnaissance et la valorisation de leur travail peut contribuer à renforcer l'engagement des nouvelles générations dans l'agriculture.

Objectifs opérationnels :

- **Outiller les professionnel(le)s agricoles à anticiper et évaluer les impacts** de leurs choix stratégiques sur la réalisation concrète du travail quotidien, notamment les coûts physiques, psychiques, économiques, environnementaux associés.
- **Identifier et satisfaire les besoins en formation nécessaires au pilotage d'une structure** (pilotage, entrepreneuriat, management, transmission pédagogique, connaissances techniques agronomiques, réglementaire, etc.) pour outiller les futur(e)s dirigeant(e)s des structures agricoles à remplir pleinement leur rôle, facteurs de leur propre santé et de celle de l'entreprise.
- **Préparer les agriculteurs et agricultrices à une multitude de variabilités de situations** par le biais de simulations (ex. crise sanitaire, dérèglement climatique, crise économique...) pour qu'ils puissent **anticiper, projeter des modes de fonctionnement organisationnel et économique. Associer et identifier en amont les acteurs pertinents qui pourraient les accompagner.**

3- Exemples d'actions

Pour répondre à ces objectifs, des actions locales et nationales seront mises en place déclinées selon **5 sous-thématiques** :

- **En formation initiale** : continuer de développer l'intégration de la santé et sécurité au travail au sein de l'enseignement agricole ;
- **A l'installation** : développer un positionnement national avec le réseau sur les messages à faire passer

²⁰ La vivabilité concerne les aspects qualitatifs qui assurent que le projet assure des conditions de réalisation de travail soutenable tout en améliorant la qualité de vie des individus qui composent le système. Autrement dit, la vivabilité met en avant la dimension sociale d'un projet, cherchant à garantir qu'il soit non seulement économiquement viable, mais également bénéfique et développementale à long terme pour les individus.

²¹ Quelles interventions humaines seront nécessaires pour réaliser les tâches à gérer dans le futur ? et à quel coût pour la santé et la sécurité, les objectifs économiques fixés par le projet sont-ils tenables ? quel temps passé au travail cela supposera-t-il et dans quelles conditions ? quel équilibre entre le projet professionnel et le projet personnel permettra l'opérationnalisation du projet économique ?

et les modalités d'intervention ;

- **A la transmission** : développer un positionnement national avec le réseau sur les messages à faire passer et les modalités d'intervention ;
- **Accompagnement des managers** : partager les liens entre santé, management et performances avec le réseau et les entreprises en développant un positionnement sur le lien entre Santé, management et performance et sur notre périmètre d'action ;
- **La place des femmes en agriculture** : instruire l'hypothèse que la question des femmes en agriculture peut nourrir les questions de prévention en les abordant par une approche travail

Par la CCMSA :

- Rencontrer les acteurs nationaux de l'enseignement agricole pour promouvoir notre approche sur le sujet, notre périmètre d'intervention et communiquer sur nos actions.
- Concevoir et proposer une formation à destination du réseau sur les notions de viabilité et vivabilité « Tenir la cohérence entre viabilité et vivabilité des exploitations agricoles : un enjeu de santé et de performances ».
- Participer à des projets de recherche-intervention sur la santé et la sécurité des femmes en agriculture...

Par les MSA :

- Accompagner les acteurs cibles, de la convention sur l'enseignement agricole, en matière de prévention de la santé et de la sécurité au travail.
- Accompagner les projets d'installation au-delà de la viabilité, en questionnant les conditions de réalisation du travail et les déclinaisons que cela suppose (organisationnel, architectural, technique, etc).
- Accompagner les projets de transmission entre le cédant et le repreneur centré sur le travail actuel et futur.
- Accompagner les entreprises agricoles à développer un management, source de santé et performances au travail.
- Participer à des projets d'études sur la santé et la sécurité des femmes en agriculture...

Fiche 2.4 Populations spécifiques sous l'angle de la réalisation de l'activité : l'intégration de l'influence de caractéristiques spécifiques d'une population d'opérateurs sur la réalisation de l'activité

1- Diagnostic

Constats

Des études et analyses dans le champ de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail font état de niveaux de risques et d'expositions différents, concernant des populations spécifiques. Cela manifeste une vulnérabilité accrue en fonction de caractéristiques partagées au sein d'une même population et se traduit par des besoins spécifiques en termes de prévention.

Avec une fréquence des accidents du travail 2,5 fois plus élevée chez les moins de 25 ans que pour l'ensemble des salariés, les jeunes sont particulièrement exposés aux risques professionnels et font donc l'objet d'une attention particulière dans les politiques publiques de prévention des risques professionnels (PSST 4 2021-2025). Les principales causes identifiées de cette surexposition sont : le manque d'expérience professionnelle, la méconnaissance des situations de travail, un manque de maturité physique et psychologique, l'ignorance de leurs droits et des devoirs des employeurs.

L'étude Vérian/MSA, publiée en février 2024, révèle que 66 % des femmes estiment qu'il est plus difficile pour une femme d'exercer dans l'agriculture que pour un homme.

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, prévoit que l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, réalisée par l'employeur, doit tenir compte de l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe.

Les travailleurs saisonniers représentent une population très hétérogène (qualification, nationalité, durée des contrats...), exposée à des contraintes de travail plus importantes que l'ensemble des salariés agricoles (rythme de travail, conditions sanitaires...) et des conditions de vie précaires (hébergement, transport, accès aux soins...). Cette population, peu visible pour les services SST, a été peu étudiée. Cette catégorie de travailleurs fait partie des publics vulnérables prioritaires du PST4 et du plan de prévention des accidents du travail grave et mortel (PATGM). Une proposition de loi du 05/12/23 s'intéressant aux enjeux de santé-sécurité au travail des saisonniers agricoles a été déposée par le gouvernement.

Les salariés reconnus handicapés sont nettement plus exposés que leurs collègues à 7 des 8 grands risques professionnels : la pénibilité physique, l'intensité du travail, le manque d'autonomie, les exigences émotionnelles, le manque de soutien et de reconnaissance, les conflits de valeurs et l'instabilité du poste. Même en tenant compte de leur surreprésentation chez les plus de 50 ans et parmi les employés ou les ouvriers, leur exposition à chacun de ces risques reste significativement plus élevée que celle des autres salariés. (Etude DARES mai 2024)

Au contraire, le suivi médico-professionnel prend en compte les spécificités de chaque individu : caractéristiques et capacités physiques, cognitives et psychiques, état de santé, adéquation santé/travail, situation familiale et sociale. Chaque situation est traitée de manière unique sans forcément entrer dans une dynamique de prise en compte de déterminants communs et partagés entre plusieurs individus dans une visée d'analyse en termes de population (ensemble d'individus partageant des mêmes caractéristiques physiques et/ou cognitives et/ou psychiques et/ou sociales).

Dans l'approche par les situations de travail portée par le plan précédent et reprise dans ce nouveau plan, l'opérateur constitue une des trois composantes majeures de ladite situation de travail, au même titre que l'entreprise et la tâche. Par conséquent les différentes caractéristiques (physiques, cognitives, psychiques,

sociales) d'un individu, ici situé comme opérateur, interagissent avec la tâche et l'entreprise pour composer une situation de travail en partie spécifique à chaque opérateur. Cela aboutit à une réalisation singulière de l'activité de travail entrant en interaction avec la question des risques professionnels et les effets sur la santé. Ainsi des caractéristiques spécifiques d'un individu ou partagées à l'échelle d'une population influencent l'exposition aux risques professionnels et la santé de ces populations :

- Ainsi, par exemple, les femmes sont confrontées à des difficultés lors de l'utilisation de certains matériels agricoles conçus sans tenir compte de la morphologie, ou dans la manutention manuelle. Beaucoup de tracteurs possèdent des sièges réglables mais pas suffisamment bas pour certaines personnes de plus petite taille (majoritairement les femmes), qui rencontrent des difficultés à atteindre confortablement les pédales et les commandes.
- Dans les champs ou sur chantier, il est plus difficile pour une femme d'accéder aux toilettes, il arrive qu'elles limitent la boisson pour pouvoir gérer. Ce problème est majoré lors des règles avec parfois impossibilité de se changer.
- Les conditions de vie des saisonniers (hébergement, déplacements, etc) peuvent induire un risque de surexposition, du fait, par exemple, d'une attention diminuée.

Positionnement de la MSA sur le sujet

Dans le cadre du PSST 2021-2025 plusieurs actions de prévention des risques professionnels et de santé du travail ont été menées par les MSA notamment vis-à-vis des jeunes (O1A1 Enseignement agricole), des saisonniers (O2A3 Innovations en prévention) et des travailleurs en situation de handicap (O1I5 Prévention de la désinsertion professionnelle) sans que la prise en compte de caractéristiques individuelles partagées au sein d'une population soit un axe fort de ce PSST.

Compte-tenu du constat précédent, il apparaît nécessaire à des fins de prévention des risques et de santé de renforcer l'approche consistant à s'intéresser aux déterminants de la situation de travail liés aux caractéristiques partagées au niveau d'une population dès lors qu'ils impactent la réalisation de l'activité et l'exposition au risque.

Il s'agit bien de saisir la question du point de vue de la réalisation de l'activité et non pas d'un point de vue sociologique d'étude de spécificités d'une population. C'est l'interaction entre la composante opérateur et les deux autres composantes (tâche, entreprise) lors de la réalisation du travail qui est visée.

Différents types de groupes partageant des caractéristiques seront ciblés au cours de ce plan :

- Les jeunes, notamment les apprentis,
- Les femmes,
- Les saisonniers,
- Les travailleurs en milieu protégé ou d'entreprises adaptées ou dans un dispositif de réinsertion par l'emploi.

Le ciblage de certaines populations reste cohérent avec la démarche générale et habituelle de la prévention (différents niveaux de prévention, approche par l'activité de travail). En effet, les actions de prévention menées auprès de certaines populations profitent à l'ensemble des opérateurs et participent à la dynamique de prévention.

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner les entreprises à la prise en compte de la vulnérabilité de certaines populations afin de promouvoir la prévention pour l'ensemble des travailleurs.

Objectifs opérationnels :

- Réaliser des actions de prévention adaptées aux populations ciblées en fonction de leurs

caractéristiques.

- Développer les connaissances et la capacité des équipes SST (méthodologies, expérimentation, outils) à intervenir auprès des populations ciblées.
- Développer les capacités des entreprises à prendre en compte les caractéristiques qui ont un impact sur la réalisation de l'activité et la santé de ces populations.

3- Exemples d'actions

Pour répondre à ces objectifs, des actions locales et nationales seront mises en place :

Par la CCMSA :

- Organiser des retours d'expérience (REX) sur les actions menées auprès des populations ciblées.
- Capitaliser sur les expériences des MSA sur les actions et organiser un retour auprès du réseau sous forme d'une journée consacrée à une ou plusieurs population(s) spécifique(s)...

Par les MSA :

Les actions réalisées par les MSA pourront concerner les populations suivantes : les femmes, les jeunes notamment les apprentis, les travailleurs en milieu protégé ou d'entreprises adaptées ou dans un dispositif de réinsertion par l'emploi, les saisonniers.

- Informer les entreprises, des employeurs sur la législation concernant les femmes enceintes, allaitantes, en âge de procréer et sur l'obligation d'évaluation sexuée dans le DUERP.
- Actions collectives d'éducation et d'information en matière de santé publique dans le but de favoriser et développer la prévention globale : sommeil, alimentation, hygiène de vie, addictions, maintien en condition physique.

ANNEXE 1 - GLOSSAIRE DES ACCRONYMES

AFSA : Aide Financière Simplifiée Agricole. Dispositif simplifié d'accompagnement financier, à destination des petites entreprises agricoles employeuses de main-d'œuvre.

AFSE : Aide Financière Simplifiée pour les Exploitants agricoles. Dispositif simplifié d'accompagnement financier, à destination des exploitants agricoles.

AGRICAN : AGRIculture et CANcer

AGEFIPH : Association pour la GEstion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés

AISS : Association Internationale de Sécurité Sociale

ANACT : Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Biométriologie : Mesure de paramètres dans les liquides biologiques permettant la surveillance biologique des expositions à des substances chimiques et toxiques.

BTP : bâtiment travaux publics

CAAA : Caisse d'Assurance d'Accident Agricole

Cellules CPP : Cellules Pluridisciplinaires de Prévention dont la mission est de repérer et d'écouter les professionnels agricoles en difficulté, avec l'aide des sentinelles, leur proposer un accompagnement social ou médical, les orienter et assurer un suivi de leur situation

CHEOPS : Conseil National Handicap et Emploi des Organismes de Placement Spécialisés

CNOP : Convention Nationale d'Objectif de prévention. Dispositif permettant à tout employeur agricole relevant d'un secteur d'activité signataire, de bénéficier d'une aide financière de la MSA, lui demeurant acquise, dès lors que les conditions figurant au contrat personnalisé qu'il souscrit, dénommé « contrat de prévention », auront été satisfaites et les objectifs propres définis audit contrat, atteints.

Contrat de prévention : déclinaison opérationnelle de la CNOP, le contrat de prévention, est la matérialisation d'un accompagnement technique et financier de la MSA à la mise en œuvre du projet d'investissement d'une entreprise agricole signataire, présentant des actions d'amélioration des conditions de travail et de sécurité de ses salariés.

COG : La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) est signée entre la MSA et l'Etat pour une période de 5 ans. La MSA met en œuvre sa mission de service public à travers des engagements évalués grâce à des indicateurs. Ces indicateurs sont à évaluer, trimestriellement ou annuellement.

CPG : Contrat Pluriannuel de Gestion entre la CCMSA et chaque MSA. Les MSA restituent les résultats des indicateurs CPG à la CCMSA. Certains de ces résultats permettront à la CCMSA de restituer des indicateurs COG aux tutelles.

CPME : Cellule Pluridisciplinaire de Maintien en Emploi

CPSNS : Comité de Protection Sociale des Non-Salariés Agricoles

CPSS : Comité de Protection Sociale des Salariés Agricoles

CS : Conseil Scientifique de la CCMSA

DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (ministère du travail)

DGT : Direction Générale du Travail

DRAAF : Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt

DNSST : Direction Nationale de Santé Sécurité au Travail de la CCMSA

EPI : équipement de protection individuel

ERC : Evaluation des Risques Chimiques en entreprise

ESOPT : "Et Si On Parlait du Travail" est une démarche de prévention primaire des risques psychosociaux (RPS) basée sur le développement, au sein des entreprises, d'un processus dynamique permettant de penser, débattre et agir sur le travail réel

FA : Fiches Actions

FAFSEA : Fonds national Assurance Formation des Salariés des Exploitations et entreprises Agricoles

FAR : Fiches d'Aide au Repérage

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

GDR : Gestion de Risques. Permet d'améliorer la connaissance des risques de la population agricole et rurale et de proposer aux pouvoirs publics des leviers d'amélioration de la performance et de l'efficience du système de soins

GU : Guichet unique

HAS : Haute Autorité de Santé. Autorité publique indépendante à caractère scientifique, la HAS vise à développer la qualité dans le champ sanitaire, social et médico-social au bénéfice des personnes.

IDEST : Infirmier en Santé au Travail

IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales

INMA : Institut National de Médecine Agricole

INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité

LUCEA : Lieu Unique de Cotisations pour les Employeurs Agricoles

Métrologie : Mesures de paramètres dans l'environnement de travail des opérateurs pour surveiller leurs expositions à des substances chimiques et toxiques.

MP : Maladies professionnelles

MT : Médecin du Travail

NI : Nouvel installé

OPA : Organisations Professionnelles Agricoles

OPPBTP : Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

PST3 et 4 : Plan Santé Travail 3 (2015-2019) et 4 (2020-2024) : Plan pluriannuel défini par les pouvoirs publics qui détermine les priorités de gestion des risques sur le territoire

QVT : Qualité de Vie au Travail. Un sentiment de bien-être au travail perçu collectivement et individuellement qui englobe l'ambiance, la culture de l'entreprise, l'intérêt au travail, les conditions de travail, le sentiment d'implication, le degré d'autonomie et de responsabilisation, l'égalité, un droit à l'erreur accordé à chacun, une reconnaissance et une valorisation du travail effectué

Rapport Lecoq : Rapport du nom de Mme Charlotte Lecocq, députée, à qui le Premier ministre a confié le 22 janvier 2018, le soin de conduire une mission relative à la santé au travail. Les objectifs de cette mission portaient en premier lieu sur l'évaluation de la performance de notre système de prévention des risques professionnels, et en second lieu sur les leviers notamment organisationnels permettant d'améliorer cette performance. Les conclusions de ce rapport alimentent la négociation interprofessionnelle en vue de l'élaboration d'une réforme.

REPRAN : Réseau Pathologies Respiratoires Agricoles National

Situation de travail : une situation de travail est composée par un individu qui travaille (avec des compétences, des capacités, des buts, des valeurs) pour réaliser une tâche (objectif à réaliser avec des actions physiques et des opérations mentales) dans un environnement particulier (des outils, des collègues, des contraintes et des ressources, du temps, de l'espace)

SSA : Site "Santé Sécurité au travail en Agriculture". Ressources documentaires de la MSA pour la prévention des risques professionnels en agriculture, pour le réseau et les adhérents MSA.

SST : Santé Sécurité au Travail

SSTI : Services de Santé au Travail Interentreprises du Régime Général

Subvention / Prêt : 2 dispositifs qui avec AFSA, AFSE et contrats de prévention, sont régis par l'Arrêté du 3 février 2012 relatif aux avances, aux subventions, aux prêts et à l'attribution de ristournes sur cotisations ou à l'imposition de cotisations supplémentaires en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles des salariés agricoles

SUMER : SUrveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels

TMS : Troubles MusculoSquelettiques

TPS : Troubles PsychoSociaux

ANNEXE 2 – RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Fiche 1.1 Accompagner les entreprises à agir sur les situations de travail par une approche pluridisciplinaire systémique en prévention primaire pour préserver la santé

- [La prévention durable des TMS : Quels freins ? Quels leviers d'action ? Sandrine Caroly, Fabien Coutarel, E. Escriva, Y. Roquelaure, J.M Schweitzer, F. Daniellou 2008](#)
- [De l'intérêt de lier " TMS " et " RPS " : quelles implications pour l'organisation de l'action de prévention ? Fabien Coutarel 2011](#)
- [Daniel Lenoir - Rapport de capitalisation de juin 2023 de la 1ère année de mise en œuvre de la feuille de route interministérielle pour la prévention du mal-être et pour l'accompagnement des agriculteurs et des salariés agricoles](#)
- [Références en santé au travail \(INRS\) d'octobre 2024. Effets des expositions psychosociales sur la santé des salariés. Mise à jour des connaissances épidémiologiques](#)
- [2023 : <https://www.anact.fr/referentiel-qualite-de-vie-et-des-conditions-de-travail-qvct>](#)
- ["Troubles musculo-squelettiques et facteurs psychosociaux au travail" — Yves Roquelaure Rapport 142 european trade union institute \(etui\). 2018](#)

Fiche 1.2 Accompagner les entreprises à agir en situations de travail sur la réduction des expositions aux agents chimiques dangereux

- Les ressources documentaires MSA construites par le réseau et diffusées sur le [site ssa.msa.fr](#) (plaquettes, vidéos)
- [Le site de l'INMA](#)
 - Formation prévention du risque d'exposition à l'amiante
 - Mémoires de DMA et de DUST de l'INMA
 - La formation à la radioprotection en ST pour les MT et IDEST
- [Webinaires du REPRAN](#) : silice cristalline, amiante, H2S ...
- Site du [REPRAN](#)
- Portail [INRS](#)
- Les priorités nationales des tutelles ([PST4](#), PST 5 à venir)
- Etude [ELLINOVE](#) (amiante)

Fiche 1.3 Prévention de la désinsertion professionnelle : renforcer les partenariats et mobiliser les entreprises

- [Rapport IGAS « Aptitude et médecine du travail », M. Issindou, Mai 2015\).](#)
- [Rapport de l'IGAS \(inspection générale des affaires sociales\) décembre 2017: Tome 1 et Tome 2.](#)
- [Rapport Dominique Gillot mai 2018: Tome 1 et Tome 2.](#)
- [Rapport Lecoq août 2018.](#)
- [Recommandation HAS février 2019.](#)
- [Loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail \(notamment ses articles 18, 27, 20, 22 et 29\)](#)
- [Article 98 de la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale \(LFSS\) pour 2022](#)
- [Posters MSA présentés au Congrès national de médecine et santé au travail disponibles sur le site ssa.msa.fr](#)
- [Rapport IGAS "Prévention de la désinsertion professionnelle : détecter le risque, coordonner les acteurs" 2025-004R Juillet 2025](#)

Fiche 1.4 Prévenir les principaux ATGM

- [Diagnostics nationaux des salariés et des non-salariés 2019-2023](#)
- [Plan pour la prévention des accidents du travail graves et mortels 2022-2025 du Ministère du travail](#)
- [Plan de communication AT graves et mortels](#)
- Les risques professionnels des [salariés agricoles 2019-2023](#) en France métropolitaine

Fiche 2.1 Accompagner les entreprises sur l'usage des nouvelles technologies en intégrant le travail réel

Exosquelettes :

- Un exosquelette dans mon exploitation ou mon entreprise ? (*en cours de mise en page*)
- [Les exosquelettes ce n'est pas la solution, c'est le début de la réflexion](#)
- [Les exosquelettes, top ou flop ?](#)
- [Impact de l'utilisation d'un exosquelette « Dos » sur les conditions de travail lors de la vaccination des porcelets](#)
- Vidéo « [L'exosquelette c'est pas toujours chouette](#) »Dossier Exosquelettes et la documentation associée (INRS)
- [Impact de l'utilisation d'un exosquelette "dos" sur les conditions de travail lors de la vaccination de porcelets](#)
- Dossier de la CPHSCT33 : [Exosquelettes en viticulture](#)

Outils numériques et Intelligence Artificielle :

- [Guide d'accompagnement pour intégrer un outil numérique au service de mon exploitation](#)
- [Numérique et santé et sécurité au travail : l'approche prospective de l'EU-OSHA](#) (INRS)
- [Utiliser les outils numériques pour la communication : agir avec précaution](#) (INRS)
- Dossier [Numérisation du travail](#) (EU-OSHA)
- Révolutionner la santé et la sécurité - Le rôle de l'IA et de la numérisation [au travail](#) (OIT)

Robotisation :

- [Robot de traite : Avant l'installation, se poser les bonnes questions](#)
- [Synthèse : la robotisation participe-t-elle à la qualité de vie au travail des éleveurs ?](#)
- [Véhicules connectés et autonomes : quels enjeux technologiques, juridiques et de sécurité routière ?](#) (INRS)

Fiche 2.3 Le défi de renouvellement des générations et les femmes comme levier à ce défi

- Boucher, G. (2012). *Le rôle des femmes dans l'agriculture : Entre invisibilité et reconnaissance*. Revue d'Agrodiversité, 18(2), 58-72.
- Degrémont, M.-C. (2015). *Les femmes dans l'agriculture et le développement rural : Pratiques et perspectives*. Revue d'Agroécologie, 19(1), 33-46.
- Fischer, G., & Schmidt, R. (2018). *Femmes et agriculture durable : Un levier pour attirer les jeunes générations*. Journal of Sustainable Agriculture, 26(2), 74-82
- Siméon, M.-T. (2018). *Femmes rurales et agriculture : enjeux et perspectives*. Cahiers d'Études Rurales, 26(4), 34-48
- Durand-Moreau, Q. & Lasfargues, G. (2022). *Entre management et santé au travail, un dialogue impossible ?*
- Michelot, C. & Griffault, C. (2021). *Comprendre le lien entre prévention et performance*. Prévention BTP, n°254, 35-37
- 3 questions à Mathieu Detchessahar, professeur des universités Nantes-Atlantiques – [Comprendre le lien entre performance et santé au travail. Santé-Travail.](#)
- Mathias Tourne, (SELF 2018), « [Et si on parlait du travail ?](#) » une action de prévention primaire des Risques Psychosociaux des exploitants agricoles développée par la Mutualité Sociale Agricole
- Gollac M., Bodier M. (2011), [Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser. Rapport du Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail, faisant suite à la demande](#)

[du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé](#), Avril.

Fiche 2.4 Populations spécifiques sous l'angle de la réalisation de l'activité : l'intégration de l'influence de caractéristiques spécifiques d'une population d'opérateurs sur la réalisation de l'activité

- [Le livre blanc de la MSA. Femmes en agriculture : 15 propositions pour lever les freins à l'exercice des métiers agricoles par les femmes.](#)
- [Etude MSA-Vérian : les femmes dans le monde agricole, janvier 2024.](#)
- [Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.](#)
- [Proposition de loi n°1967 déposée le 05/12/23 visant à garantir aux travailleurs saisonniers agricoles des conditions de travail et d'accueil dignes](#)
- [37è congrès de médecine du travail - Résumé des communications du thème 3 : "Travailleurs saisonniers", Arch. Mal. Prof. Env. : Vol 85, numéro 2-3 \(mai 2024\)](#)
- [Kit de formation \(MSA Languedoc, MPS, MPN, GS\) pour aider les employeurs à former à la sécurité les saisonniers en viticulture](#)
- [Guide d'accueil des saisonniers en viticulture et vinification \(MSA Languedoc, MPS, MPN, GS\)](#)
- [Fresques pour la formation des saisonniers \(MSA Languedoc, MPS, MPN, GS\)](#)

**La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail
des exploitants, salariés, employeurs et chefs
d'entreprises agricoles.**

**Elle agit pour améliorer les conditions de travail et
prévenir les risques professionnels en agriculture.**

**Les conseillers en prévention, les médecins
et les infirmiers du travail sont là pour vous aider
à trouver des solutions de prévention adaptées à
votre situation.**



**ssa.msa.fr
La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole**



L'essentiel & plus encore